

# RSE

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

UNE FILIÈRE  
FRANÇAISE  
DU CUIR ÉNGAGÉE  
ET INNOVANTE



# SOMMAIRE

4

INTRODUCTION

6

NOS OBJECTIFS

8

**OBJECTIF 1 :**  
**L'entreprise durable,**  
**moteur de la Filière**

Faire naître et grandir  
les entreprises responsables de demain

14

**OBJECTIF 2 :**  
**Consolider le dialogue avec les**  
**consommateurs dans le cadre**  
**d'une société en mouvement**

Informier et protéger les consommateurs

20

**OBJECTIF 3 :**  
**L'Humain comme leitmotiv**  
Prendre soin de l'Humain, conserver  
et transmettre les savoir-faire

26

**OBJECTIF 4 :**  
**Empreinte environnementale,**  
**un processus d'amélioration**  
**continue**

Agir pour la protection de  
l'environnement

36

**OBJECTIF 5 :**  
**La bientraitance animale,**  
**enjeu indissociable de la qualité**  
**des cuirs**

Être acteur engagé  
de la bientraitance animale

40

CONCLUSION



« L'industrie du cuir a toujours su faire preuve de résilience. Ancrées dans les territoires et pourvoyeuses d'emplois, les entreprises de la Filière s'inscrivent aujourd'hui dans un développement durable, ayant bien saisi le levier complémentaire de performance et de différenciation que représente la Responsabilité Sociétale des Entreprises. Depuis plusieurs années, la Filière Cuir s'engage et développe les outils et conditions nécessaires à la mise en place d'un cadre RSE de référence qui permette à ses entreprises de se saisir pleinement de ces enjeux. »

Frank Boehly, Président du Conseil National du Cuir

# INTRODUCTION

*Le travail du cuir remonte à des milliers d'années et est à l'origine de savoir-faire ancestraux qui ont contribué à sa réputation. La Filière Française du Cuir est reconnue dans le monde entier pour la qualité de ses produits et de ses savoir-faire, de l'origine du cuir brut, sous-produit de la viande, à la distribution de produits finis, en passant par le tannage, la fabrication et la réparation d'articles en cuir. Elle représente aujourd'hui plus de 100 métiers et plus de 12 800 entreprises, dont 80% de PME et de TPE. En employant plus de 133 000 personnes, la Filière réalise un chiffre d'affaires de 25 milliards d'euros, dont près de 15 milliards à l'exportation, soit le quatrième exportateur mondial d'articles en cuir, troisième exportateur de cuirs et peaux bruts et d'articles de maroquinerie ainsi que l'un des leaders mondiaux des cuirs finis de veaux et peaux exotiques.*

*S'appuyant sur plusieurs siècles de traditions inspirées du travail artisanal puis industriel, la Filière Française du Cuir s'emploie également depuis plusieurs décennies à répondre aux enjeux sociaux et environnementaux portés par l'ambition d'un développement plus durable. Il en résulte notamment une intensification permanente de la démarche RSE au sein des entreprises et le partage de bonnes pratiques au sein de la Filière.*

*En accompagnement de cette démarche positive, il est cependant nécessaire d'apporter des réponses qui s'adaptent encore mieux aux attentes de la société et aux problématiques de l'époque.*

*À cet égard, la Filière Française du Cuir s'est donnée plusieurs objectifs précis :*



# NOS OBJECTIFS



## 1 Faire naître et grandir les entreprises responsables de demain

Les entreprises de la Filière ont saisi les enjeux de développement durable afin de pérenniser leurs activités pour les décennies à venir. C'est aujourd'hui acté : l'entreprise durable, celle qui s'inscrit dans une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), est et sera le moteur de la Filière. L'accompagnement et le soutien aux entreprises responsables en constituent la pierre angulaire.



## 2 Informer et protéger les consommateurs

Dans une société en perpétuelle mutation, les modes de vie et les attentes des consommateurs évoluent. La désinformation ou les erreurs d'appréciation sont aujourd'hui monnaie courante et n'aident pas les consommateurs à faire des choix éclairés. Pire encore, ils sont souvent induits en erreur. Mais qui mieux que la Filière Cuir pour parler du cuir ? Il est donc primordial pour les acteurs du secteur de consolider le dialogue avec les consommateurs, en faisant preuve de transparence pour mieux les informer et in fine mieux les protéger.



## 3 Prendre soin de l'Humain, conserver et transmettre les savoir-faire

Depuis toujours, les femmes et les hommes contribuent à la richesse des entreprises de la Filière. Plus encore que les simples valeurs économiques, le capital humain est aujourd'hui reconnu et occupe une place grandissante dans le monde professionnel. La Filière Cuir n'est pas en reste puisqu'elle est depuis toujours engagée dans la conservation et la transmission des savoir-faire indispensables à ses activités, et seul l'Humain peut en être le vecteur.



## 4 Agir pour la protection de l'environnement

La question de la protection de l'environnement est devenue, en quelques années, un sujet central. L'évolution des réglementations et l'adoption de normes sociales et environnementales en entreprise ont donné lieu à l'instauration de nouveaux processus d'approvisionnement durable et à de nouveaux dispositifs et concepts comme l'analyse du cycle de vie ou la mesure de l'empreinte carbone. Dans cette dynamique, la Filière Cuir contribue à son échelle à réduire ses impacts et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de son empreinte environnementale.



## 5 Être acteur engagé de la bientraitance animale

Chacun doit savoir que le cuir est issu de la peau animale et, de facto, un sous-produit de l'industrie agroalimentaire. Contrairement à certaines idées qui se répandent, en France et en Europe, aucun animal n'est élevé pour fabriquer du cuir. De plus, en général, bien-être animal et qualité des cuirs sont liées. C'est pourquoi la Filière Cuir s'engage et participe à l'élaboration de bonnes pratiques, permettant à la fois d'évaluer et de faire évoluer la bien-être au sein des élevages, du transport et de l'abattage, pour un cuir naturel, noble et de qualité.

En adoptant, depuis de nombreuses années, une démarche éthique et responsable, la Filière Cuir n'a pas seulement répondu aux souhaits des consommateurs ou aux injonctions des réglementations internationales en vigueur. Elle s'est aussi engagée sur le long terme, de manière résolue, en faisant connaître ses spécificités ou ses avancées, pour contribuer activement à l'harmonisation des procédés et des pratiques des différents métiers. À ce titre, elle fait figure d'exemple.





OBJECTIF



OBJECTIF 1

## L'ENTREPRISE DURABLE, MOTEUR DE LA FILIÈRE

### Faire naître et grandir les entreprises responsables de demain

*D'après une étude du groupe Havas (MEANINGFUL BRANDS<sup>(1)</sup>), 75% des marques qui n'incluent pas le développement durable dans leur stratégie sont vouées à disparaître dans les années à venir. Avec le recul sur une décennie de pratiques RSE, il apparaît évident que les entreprises de la Filière Française du Cuir qui se sont engagées dans ce processus, résistent mieux que les autres aux évolutions du marché et aux attentes des consommateurs. L'enjeu pour la Filière est donc d'encourager et d'accompagner toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur ancienneté, à s'engager dans une démarche RSE pour construire ensemble un monde de l'entreprise plus durable et plus responsable.*

La Responsabilité Sociétale des Entreprises est de plus en plus réglementée à l'échelle internationale, notamment européenne. Cette évolution rapide de la législation et des normes et règlements en vigueur pousse les entreprises à se réinventer et à développer une approche plus globale de leurs activités. Ainsi gouvernance, conditions de travail, impact environnemental, loyauté des pratiques,

questions relatives à la protection et à l'information du consommateur, ou encore ancrage territorial doivent aujourd'hui être traités dans une stratégie d'ensemble et peuvent être perçus comme un avantage compétitif.

Depuis un certain nombre d'années, plusieurs entreprises leaders de la Filière se sont engagées dans cette démarche et y ont entraîné nombre de leurs partenaires et sous-traitants. Par effet d'entraînement, c'est l'ensemble du secteur qui s'inscrit aujourd'hui dans leur sillage ce qui lui permet de renforcer sa compétitivité et de conserver sa 4<sup>ème</sup> place d'exportateur mondial.

La Filière s'emploie également à favoriser la durabilité des entreprises, notamment en facilitant leur transfert et leur transmission, mais aussi en soutenant l'émergence des entreprises de demain. Plusieurs initiatives voient donc le jour pour fédérer les bonnes pratiques, financer les projets innovants, accompagner le développement de jeunes entreprises et faciliter la réindustrialisation des territoires.

### Fédérer les bonnes pratiques

Le rôle des fédérations professionnelles de la Filière, ainsi que celui de CTC et du CNC, est de rassembler et d'accompagner les entreprises, y compris en matière de RSE, en contribuant notamment au partage de bonnes pratiques et au transfert de compétences. Plusieurs dispositifs viennent renforcer les démarches RSE menées par les acteurs de la Filière, à commencer par le **Sustainable Leather Forum (SLF)<sup>(2)</sup>** dont la première édition remonte à 2019. Il est aujourd'hui un événement incontournable qui réunit l'ensemble des professionnels du cuir, des abattoirs, collecteurs et négociants de peaux aux tanneurs-mégissiers, des fabricants de chaussures et de maroquinerie aux distributeurs de produits finis, ainsi que des organisations publiques,

(1) [www.meaningful-brands.com](http://www.meaningful-brands.com)

(2) [www.slif-paris.com/fr](http://www.slif-paris.com/fr)





des institutionnels et des leaders d'opinion. Les dernières éditions ont montré qu'il s'agissait d'un événement important pour aborder les défis et enjeux RSE auxquels la Filière doit faire face. Les témoignages d'entreprises, qui communiquent sur leurs résultats chiffrés et leurs axes de progrès, permettent chaque année de nourrir la réflexion à plus grande échelle.

Par ailleurs, CTC (Comité Professionnel de Développement Économique Cuir, Chaussure, Maroquinerie, Ganterie) avec les fédérations partenaires a mis en œuvre en 2021, un outil d'auto-diagnostic permettant à chaque entreprise qui le souhaite, de mesurer la maturité de sa politique RSE. Baptisé **DiagRSECuir**<sup>(3)</sup>, il permet de manière simple, gratuite et confidentielle, d'aider efficacement les entreprises du secteur à évaluer leur niveau d'engagement RSE. Cette action est réalisée dans le cadre de la démarche collective « *RSE : Passez à l'action avec la Filière Cuir !* », menée avec les organisations professionnelles de la Filière. Déjà plusieurs dizaines d'entreprises utilisent cet outil, quel que soit leur niveau de connaissances en RSE. L'objectif à terme pour CTC est de proposer aux entreprises des outils opérationnels pour déployer leurs démarches RSE et consolider les données recueillies, pour cartographier l'engagement global des entreprises.

## Financer les projets innovants et créatifs

La création de nouvelles entreprises et le financement de nouveaux projets nécessitent des besoins d'accompagnement ciblés. La démarche RSE, les nouvelles technologies, la transformation digitale, constituent certes des pistes de développement pour les entreprises de la Filière mais elles peuvent aussi engendrer des évolutions majeures, qui peuvent s'avérer difficiles à mettre en œuvre si elles sont mal négociées. Néanmoins, nombre d'acteurs de la Filière savent se saisir de ces opportunités à leur plus grand bénéfice. Ce sont eux qui demain,

contribueront à maintenir la Filière française parmi les leaders mondiaux du secteur. Pour l'ensemble des entreprises, l'enjeu du financement et de l'accompagnement est crucial. C'est pourquoi la Filière Cuir a mis en place différents dispositifs et pris certaines initiatives pour faciliter leur accès aux financements.

### Booster les jeunes créateurs

Afin de pallier les difficultés de financement de jeunes marques, la Filière Cuir a créé, au sein de **l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC)**<sup>(4)</sup>, un fonds de garantie et de prêt pour les entreprises du secteur. Cofinancé par le Conseil National du Cuir et la Fédération Française de la Chaussure, ce fonds permet d'accompagner les marques dans la relance de leurs activités, en privilégiant les investissements digitaux qui visent à améliorer leur développement commercial à l'international en même temps que leur impact écologique. Bien que le secteur de l'habillement représente la majeure partie des acteurs accompagnés à ce jour, l'IFCIC intervient également en faveur des créateurs de marques de chaussures et de maroquinerie. L'organisme bénéficie notamment du soutien des ministères de la Culture et de l'Économie et des Finances, de la Caisse des Dépôts et Consignation, de la BPI, du Comité de développement et de promotion de l'habillement (DEFI), de l'association Au-Delà du Cuir (ADC), et des maisons Chanel, Louis Vuitton et Balenciaga.

### Simplifier l'accès au financement pour les entreprises de la Filière

La complexité de la situation économique de ces dernières années fait aussi qu'il n'est pas toujours aisé pour les entreprises du secteur de lever des fonds pour se développer, procéder à des acquisitions ou faire face aux difficultés

conjoncturelles. Pour les aider à constituer des dossiers solides et complets, trouver des partenaires financiers ou des solutions adaptées à leurs projets, le Conseil National du Cuir (CNC) met à disposition des entreprises de la Filière une plateforme digitale : **Financer le Cuir**<sup>(5)</sup>. Ce service développé en partenariat avec Conseil et Expertise Finance (CEFIN), recense 2 000 produits de financement et plus de 350 établissements financiers en France. Une interface simple permet aux utilisateurs de trouver les solutions de financement répondant à leurs besoins en quelques clics et de rassembler l'ensemble des démarches en un guichet unique. L'accès à la plateforme est gratuit pour l'ensemble des professionnels du secteur, et des partenariats sont mis en place avec différentes fédérations professionnelles pour donner accès gratuitement à leurs adhérents à l'ensemble des services. La Fédération Française de la Chaussure (FFC) propose également le service « **Financer la chaussure** »<sup>(6)</sup>, à destination des entreprises de la chaussure.

### Favoriser l'innovation

**CTC**<sup>(7)</sup> propose aux entreprises membres un service complémentaire d'aide à la recherche de financements pour des projets d'innovation, de modernisation industrielle, de transition énergétique, de développement durable ou numérique. Il s'agit d'un service gratuit pour accompagner la recherche de dispositifs de financements et d'aides gouvernementales (régionales, nationales, européennes, plan France Relance...). Il guide les entrepreneurs dans le dédale de quelques 2 000 subventions existantes et leur permet d'accéder aux bons interlocuteurs. Le soutien est avant tout sur mesure pour identifier les aides pertinentes selon les profils, apporter une assistance au montage de dossier, assurer une liaison entre les entreprises membres et les institutions proposant des aides. Ce service d'aide est complémentaire des dispositifs proposés par le Conseil National du Cuir et la Fédération Française de la Chaussure et du moteur de recherche d'aides financières dédiées aux industriels **Relance industrie**<sup>(8)</sup> du réseau CTI (Centres Techniques Industriels).

### Développer les entreprises phares du secteur

**Cuir Invest**<sup>(9)</sup> est un fonds d'investissement créé et financé par SIC SA, filiale du CNC. Il accompagne, sur le long terme, les jeunes entreprises innovantes et prometteuses du secteur en les dotant de fonds propres. Il dispose d'un capital de 13 millions d'euros et investit principalement dans de jeunes entreprises qui ont un fort engagement RSE et ont déjà fait la preuve de leur concept. La participation au capital s'inscrit dans une fourchette comprise entre 250 000 et 500 000 euros. Depuis sa création en 2019, Cuir Invest a accompagné une dizaine de marques et entreprises à fort potentiel : Authentic Material, Tannerie Ictyos, Vestiaire Collective, Louise Carmen, RSVP, Souliers Martinez, M. Moustache, Léo et Violette, La Maison Demeure et la nouvelle unité de production ardéchoise de chaussures ASF 4.0 opérationnelle depuis 2021. Qu'il s'agisse d'innovation produit ou matériaux, de processus industriels, de plateformes en ligne, de marques

de chaussures ou maroquinerie durables, de Digital Native Vertical Brand (DNVB) ou de savoir-faire, Cuir Invest a aujourd'hui pour mission d'accélérer la croissance d'entreprises engagées dans l'économie circulaire, les circuits courts ou la relocalisation.



## Accompagner le développement des jeunes entreprises

Pour favoriser l'émergence et l'accompagnement de nouveaux entrepreneurs sur le territoire français, la Fédération Française de la Chaussure et le Conseil National du Cuir ont créé en 2012, avec l'appui de CTC, une association : **ADC Au-Delà du Cuir**<sup>(10)</sup>. Consciente que les premières années d'amorçage des nouveaux projets sont les plus délicates du cycle de vie d'une entreprise, la Filière Cuir s'est dotée, avec ADC, d'un incubateur créé pour les conseiller pendant cette période stratégique. Il s'agit d'un dispositif transversal d'accompagnement des entrepreneurs émergents ou confirmés. L'incubateur valorise le savoir-faire et la créativité de entreprises qui élaborent leurs collections fabriquées en France et en Europe, en phase avec les engagements RSE de la Filière. Sélectionnées par un jury d'experts, les marques lauréates de chaussures, maroquinerie, accessoires ou sociétés de services sont soutenues entre un et trois ans à travers différents programmes destinés à booster leurs activités : ateliers collectifs, webinaires thématiques, coachings individualisés... Outre ce suivi sur-mesure, les jeunes talents bénéficient d'un apport financier accompagné d'une incitation à produire sur le territoire national. Ils sont également mis en relation avec Cuir Invest et l'IFCIC. La crise sanitaire a accéléré le dispositif, qui s'étend maintenant à tous les entrepreneurs membres des fédérations de la Filière avec des séminaires dédiés à la création d'entreprises de chaussures et maroquinerie ainsi qu'à l'expertise numérique. ADC met également à la disposition de ses lauréats un showroom de 250 m<sup>2</sup> en plein cœur de Paris, hébergé au sein du 64

(3) [www.ctc-services.org/expertise-innovation/accompagner-innovation/diagrsecuir-auto-diagnostic-rse-165-1.html](http://www.ctc-services.org/expertise-innovation/accompagner-innovation/diagrsecuir-auto-diagnostic-rse-165-1.html)

(4) [www.ifcic.fr/ifcic/activites/jeunes-createurs-de-mode.html](http://www.ifcic.fr/ifcic/activites/jeunes-createurs-de-mode.html)

(5) [www.financerlecuir.finsearch.fr/app/#/home](http://www.financerlecuir.finsearch.fr/app/#/home)

(6) [www.chaussuredefrance.com/sites/fr/les\\_services/aide\\_au\\_financement](http://www.chaussuredefrance.com/sites/fr/les_services/aide_au_financement)

(7) [www.ctcgroupe.com/fr/nos-prestations/innovation-recherche-developpement/conseil-en-financement-de-linnovation-227-1.html](http://www.ctcgroupe.com/fr/nos-prestations/innovation-recherche-developpement/conseil-en-financement-de-linnovation-227-1.html)

(8) [www.relanceindustrie-cticpde.fr](http://www.relanceindustrie-cticpde.fr)

(9) [www.cuir-invest.com/fr](http://www.cuir-invest.com/fr)

(10) [www.audeladucuir.com](http://www.audeladucuir.com)



Cléry, lieu de rencontres de la communauté du cuir porté par la Filière, pour présenter ses collections et accueillir ses clients. Depuis son lancement, ADC a soutenu 79 TPE, dont 60 sont toujours en activité, et a participé à la création de 195 emplois directs, ainsi que 89 emplois induits en France. Parmi le vivier de marques de chaussures et de maroquinerie ayant bénéficié du dispositif ADC, citons CAVAL, Pairs in Paris, M. Moustache, Angarde, DESTREE, Archipel Paris, RSVP, Le Feuillet, Louise Carmen ou plus récemment La Botte Gardiane, Le Soulor et la jeune tannerie lyonnaise Ictyos.



### Faciliter le prototypage de nouveaux produits et la réindustrialisation en France

Plus spécifiquement pour les marques et créateurs de chaussures et maroquinerie, la plateforme **Faire de Lance** (FDL)<sup>(11)</sup> a été lancée par la Filière, pour aider ces derniers à trouver un fabricant ou un sous-traitant et accompagner leurs premiers pas. Ce dispositif a vu le jour grâce à un groupe de travail réunissant CTC, la Fédération Française de la Maroquinerie (FFM), la Fédération Française de la Chaussure (FFC) et la Fédération Française de la Tannerie Mégisserie (FFTM), le Conseil National du Cuir (CNC) et ADC. L'ambition de cette plateforme est de fédérer les différents acteurs : créateurs, ateliers, industriels, tanneries... Faire de Lance permet de développer des prototypes, échantillons commerciaux et mini séries, afin d'accompagner les porteurs de projets dès la phase de conception, à travers une offre de service : soutien technique, finalisation des cahiers des charges, conseil dans le choix d'un sous-traitant, assistance pour la recherche de composants ou de matières, mise en relation... En apportant une telle structure collaborative et la possibilité aux industriels, fabricants, ateliers artisanaux ou prestataires spécialisés de proposer leurs compétences et d'intégrer le réseau FDL, la Filière Cuir valorise les outils industriels, l'écosystème existant et les savoir-faire français. Ce projet ambitieux, en phase avec le plan de relance de l'économie française, s'inscrit dans une synergie de Filière. Son budget de fonctionnement est cofinancé par CTC, la Fédération Française de la Chaussure, la Fédération Française de la Maroquinerie et le Conseil National du Cuir. Ce nouveau maillon vise à mobiliser et redynamiser l'activité industrielle en France et vient soutenir un entrepreneuriat créatif

(11) [www.fairedelance.fr](http://www.fairedelance.fr)

(12) [www.romans-cuir.com/actualites/45-dispositif-proto-en-main](http://www.romans-cuir.com/actualites/45-dispositif-proto-en-main)

et engagé qui donnera naissance aux marques de demain et constituera un levier pour maintenir et développer l'emploi sur le territoire.

*« L'engagement des entreprises dans des démarches RSE a plus de 15 ans. Avec les outils opérationnels de CTC et des fédérations professionnelles, les entreprises consolident en permanence leurs réponses aux différentes attentes de leurs parties prenantes. Elles écoutent et innovent ce qui est essentiel pour s'inscrire dans le futur. La Filière Cuir a à cœur de consolider l'outil industriel sur le territoire national notamment au travers du projet Faire de Lance pour un maillage territorial durable. »*

**Françoise Nicolas, Directrice Générale de CTC**

Toujours dans l'esprit de favoriser la réalisation de prototypes, les fabricants de Romans-sur-Isère, constitués principalement de petites structures spécialisées sur des marchés de niche (sandale, sneaker, chaussure de danse, de ville, chausson d'escalade), ont mis en place sous la responsabilité de l'association Romans Cuir, un dispositif baptisé **Proto en main**<sup>(12)</sup>. Ce dernier facilite depuis sa création en 2012, l'accès au réseau d'entrepreneurs locaux et de leurs partenaires, pour accompagner les porteurs de projets et créateurs dans la réalisation de prototypes au sein des ateliers de l'ancienne capitale de la chaussure de luxe. Le dispositif vient répondre aux nombreuses sollicitations de recherche d'ateliers et de fabrication en petites séries, à partir d'un croquis ou d'un concept de chaussure. Proto en main est porté par un collectif de fabricants locaux parmi lesquels Atelier Insoft, 1083, Milemil, Made in Romans, Magic Feet, Max Vincent, Venexan... Tel un incubateur technique, il propose plusieurs modules selon la maturité du projet, le niveau de connaissances et les objectifs de chacun. Proto en main a le soutien de la profession et de la Filière, le CNC contribuant activement au budget global. L'ambition autour de ce dispositif est clairement de replacer Romans au cœur du secteur de la chaussure et de contribuer à sa redynamisation et au maintien des savoir-faire.

L'ensemble de ces initiatives et dispositifs mis en œuvre favorise le développement d'une filière toujours plus responsable, innovante et engagée.

*« C'est en puisant au cœur du savoir-faire du territoire, des énergies du bassin de Romans, que nous avons pu relancer une activité autour de cette industrie et c'est grâce à la mobilisation de tous qu'est né le projet de la Cité de la Chaussure. C'est pour nous une fabuleuse aventure de résilience territoriale, de sauvegarde du savoir-faire mais c'est aussi la preuve, d'une part, qu'on échoue avant tout, faute d'essayer et que d'autre part, la force de mobilisation d'un territoire est incommensurable. Aujourd'hui, nous rêvons tous ensemble de replacer Romans au cœur de la planète chaussure. »*

**Christophe Chevalier, PDG du Groupe Archer**







OBJECTIF

2

## OBJECTIF 2

# CONSOLIDER LE DIALOGUE AVEC LES CONSOMMATEURS DANS LE CADRE D'UNE SOCIÉTÉ EN MOUVEMENT

### Informers et protéger les consommateurs

Issu d'une utilisation millénaire, le cuir est la matière associée à la transmission et aux savoir-faire qui ont fait sa renommée. Matière première durable aux qualités physico-mécaniques exceptionnelles et résistante au vieillissement, le cuir permet de fabriquer des produits qui peuvent se transmettre de génération en génération, devenant ainsi l'héritage d'une industrie fondée sur la transformation et la valorisation d'un matériau originellement voué à la destruction s'il n'était pas transformé au sein de la Filière Française du Cuir. S'inscrivant dans une logique d'économie circulaire et de gestion optimisée des déchets, aussi appelés sous-produits de l'industrie agroalimentaire, le cuir permet à ses acteurs économiques d'offrir une réponse pertinente aux demandes grandissantes des consommateurs pour plus de transparence et une consommation plus responsable.

Cet engagement de tous les jours de la Filière, fait de volonté, d'innovation, d'investissements conséquents afin de répondre à la fois à une législation contraignante et aux attentes du consommateur, se doit d'être connu et reconnu. Pour cela, un plus grand dialogue avec les consommateurs est nécessaire, pour mieux les informer et mieux les protéger.

### Valoriser et faire connaître l'appellation « cuir »

Le cuir continue d'être synonyme de qualité et de durabilité dans le temps. Le consommateur porte un intérêt croissant à l'origine des produits qu'il achète. À ce titre, il s'intéresse tout naturellement aux différentes origines du cuir et peut assez facilement être abusé par des appellations erronées, se réclamant d'origines végétales par exemple, et qui profitent de l'image positive véhiculée par le cuir, à des fins purement marketing.

D'après l'étude Happydemics-CNC menée en 2021 sur la perception et les usages du cuir<sup>(1)</sup> par les Français, 74% des Français déclarent qu'il s'agit d'une matière durable et naturelle et 64% d'entre eux la qualifie de solide. Parmi ceux qui ont déclaré consommer des articles en cuir, 63% considèrent que le cuir est la matière la plus résistante, devant les matières synthétiques et textiles.

Le Conseil National du Cuir et les industriels de la Filière s'emploient donc à informer correctement le public sur l'utilisation de plus en plus dévoyée du terme « cuir » pour éviter de remettre en question à la fois les pratiques des entreprises du secteur mais surtout, pour éviter la confusion et la tromperie auprès des consommateurs.

**Le cuir est le résultat de la transformation par le tannage des peaux des animaux élevés pour notre alimentation**, considérées comme des sous-produits de l'industrie agroalimentaire, en une matière première durable, s'inscrivant ainsi directement dans une logique d'économie circulaire.

### Le « cuir » : appellation protégée !

Grâce au décret n°2010-29 du 8 janvier 2010, une réglementation française encadre l'usage du mot « cuir ». Sont exclues de l'appellation « cuir » toutes les matières non issues de la transformation de la peau animale et notamment, les matériaux synthétiques, issus de la pétrochimie qui sont souvent faussement qualifiés de « matières alternatives ». Par définition sont donc exclues de cette dénomination toutes les matières non issues de la transformation de la peau animale, usant de dénominations fallacieuses comme « cuir vegan », « cuir de bois », « cuir de pomme », « cuir d'ananas », « cuir de champignon », « éco-cuir », « similibuir », ...

Le terme « cuir » est souvent utilisé à tort dans le langage courant ou dans les médias pour désigner tout matériau visuellement similaire. Cet abus de langage et d'usage permet à ceux qui l'utilisent de faire bénéficier à d'autres produits ou matériaux de l'image qualitative de la matière cuir.

Le décret permet également d'assurer une information juste et éclairée des consommateurs et de lutter contre la contrefaçon.

Attention également à l'usage des dénominations « cuir végétal » et « cuir tannage végétal » qui doivent faire référence à des cuirs tannés grâce à l'utilisation de tannins végétaux (chêne, hêtre, ...) et non pas à des matériaux alternatifs dont une matière végétale entrerait dans la composition.

D'autre part, une récente étude<sup>(2)</sup> réalisée par FILK (Institut for leather and synthetic materials) à la demande de COTANCE (la Confédération des Associations Nationales de Tanneurs et Mégisseries de la Communauté Européenne) avec la participation de la Fédération Française de la Tannerie et Mégisserie, montre qu'aucune de ces matières alternatives ne présente les qualités naturelles du cuir en matière d'usage, de longévité et de résistance à la craquelure, à la perméabilité, à l'absorption de l'eau et à la déchirure. En outre, il ressort de cette étude que certains de ces matériaux contiennent une part importante de composants d'origine synthétique (ex : polyuréthane), voire des traces de substances nocives pour la santé comme les phtalates.

(1) [www.conseilnationalducuir.org/la-vie-de-la-filiere/etude-de-la-perception-et-des-usages-du-cuir-par-francais](http://www.conseilnationalducuir.org/la-vie-de-la-filiere/etude-de-la-perception-et-des-usages-du-cuir-par-francais)

(2) [www.leatherfrance.com/sites/default/files/fftm/documents/synthese\\_etude\\_fil\\_k\\_fr.pdf](http://www.leatherfrance.com/sites/default/files/fftm/documents/synthese_etude_fil_k_fr.pdf)



## Lutter contre la contrefaçon

La France est aujourd'hui le 3<sup>ème</sup> pays au monde le plus touché par la contrefaçon, la Filière Cuir n'étant pas en reste. Outre le mauvais usage de l'appellation cuir, les articles en cuir, notamment ceux de la maroquinerie de luxe, sont également la cible de contrefacteurs de plus en plus actifs. La Filière Cuir doit donc lutter contre ce fléau grandissant qui nuit à la qualité des produits issus de son industrie et à l'excellente réputation de ses savoir-faire. Il en va de la sécurité et de la santé des acteurs de la Filière et in fine, de celles des consommateurs.

La France s'est dotée d'un cadre juridique large et contraignant en matière de lutte contre la contrefaçon. Depuis plusieurs années déjà, les acteurs de la Filière Cuir renforcent leurs actions afin de protéger la propriété intellectuelle, garante de la créativité et de l'innovation des entreprises et de condamner tout acte de contrefaçon à sa juste mesure. La mise en œuvre de la RSE au sein de la Filière implique que les acteurs concernés - acteurs privés (entreprises, marques, fédérations professionnelles...) et pouvoirs publics (services de l'État, douanes...) - se regroupent et puissent agir ensemble contre la contrefaçon.

*« La lutte contre la contrefaçon est un enjeu majeur pour la Fédération Française de la Maroquinerie comme la maroquinerie de luxe est l'un des secteurs les plus affectés. Ce fléau fragilise considérablement notre économie et les entreprises puisqu'il engendre une concurrence déloyale et représenterait une perte totale de 13 691 emplois en Europe. C'est pour cela que la Filière Cuir agit ensemble pour protéger la production et ainsi éviter de tromper le consommateur. »*

**Edgard Schaffhauser, Président Exécutif de la Fédération Française de la Maroquinerie (FFM)**

## Renforcer l'économie circulaire

De nouveaux axes de consommation, plus respectueux de la planète et favorisant la longévité des produits, font naître de nouvelles initiatives plus vertueuses, qui s'inscrivent notamment dans une stratégie d'économie circulaire. Comprendre l'inscription du cuir dans cette économie nécessite une approche transversale et globale, considérant toutes les parties prenantes. Le cuir est issu de la consommation de viande. Sans artisanat et industrie du cuir, il faudrait mettre en décharge ou incinérer 160 000 tonnes de peaux par an, soit l'équivalent de plus de vingt fois le poids de la Tour Eiffel, ce qui aurait un coût économique, énergétique et environnemental important. Être un sous-produit de la viande place le cuir au cœur d'un écosystème d'interdépendances complexes rattaché



à l'industrie agroalimentaire. L'abattage du bétail produit essentiellement de la viande, mais aussi des sous-produits (peau, sang, cornes, os, viscères, suif, tendons ...), appelés collectivement le 5<sup>ème</sup> quartier. Ils sont entièrement transformés par les filières pharmaceutique, cosmétique, des fertilisants, de l'alimentation pour animaux domestiques, des biocarburants, de la gélatine alimentaire, de l'oléo chimie et du cuir. Par nature, l'industrie du cuir est donc une industrie de recyclage.

Le cuir est aussi un produit travaillé de manière durable et raisonnée pour être restauré, réparé, voire être transmis. Face aux nouveaux comportements de consommation, la réparation, parfois qualifiée de noble, ou la restauration deviennent ou redeviennent même des arguments de vente. La loi AGECC (Anti-gaspillage pour une économie circulaire), adoptée en janvier 2020, vient renforcer cette idée que la réparation réduit les déchets et préserve les ressources naturelles. Les métiers de bottier et de cordonnier, tous deux fervents défenseurs de valeurs portées par l'économie circulaire telles que la réparabilité, la transmission ou l'écoconception, façonnent à la main et avec passion la matière cuir. Le bottier est en mesure de fabriquer et de concevoir, bottes, bottines, souliers ou articles de maroquinerie. Le cordonnier est, lui, en mesure de remplacer toute partie qui nécessite une remise à neuf, un entretien particulier ou une simple réparation.

L'économie circulaire passe aussi par l'écoconception, à l'exemple du **SED NOVE Studio**, créé en 2019 par Leopolda Contaux-Bellina, qui valorise les stocks dormants de cuir des grandes maisons en proposant des gammes d'assemblages éco-conçus pour le cuir, sans fil ni colle. La société a d'ailleurs collaboré avec le Sustainable Leather Forum 2020 et 2021 en réalisant des objets de communication pour l'événement avec des cuirs fournis par les tanneurs et mégissiers français et la FFM.

## Mieux connaître l'origine des peaux

En 2021, des peaux brutes ont été importées en France pour une valeur de 103 millions d'euros. Par souci de transparence, et parce que la traçabilité de ces peaux brutes provenant de l'étranger est souvent plus difficile, il est indispensable aux acteurs de la Filière Cuir de porter un regard attentif à l'ensemble de leurs chaînes d'approvisionnement. De nombreux protocoles d'audit incluent désormais l'évaluation de la capacité d'un fournisseur à remonter jusqu'à l'abattoir. L'origine des peaux est donc devenue un enjeu crucial pour les professionnels du secteur face aux exigences toujours plus importantes de leur clientèle.

Au sein de la Filière, certaines initiatives françaises relatives à la traçabilité sont en développement. Elles vont permettre de remonter jusqu'à l'animal en connaissant ses conditions d'élevage et d'abattage. Les technologies se sont améliorées à travers divers outils, comme par exemple différentes formes de boucles auriculaires avec des codes visuels, des codes-barres ou des transpondeurs, reconnus aujourd'hui par certains organismes certificateurs référents.

CTC, a mené d'importants travaux de recherche pour doter le secteur d'un système de traçabilité des cuirs opérationnel sur toute la supply chain. Il a mis au point en 2021 une nouvelle technique

de marquage des cuirs et peaux brutes par laser en sortie d'abattoir, couplée à un système de lecture optique automatique dans les tanneries. Traditionnellement marquées par lots, les peaux brutes peuvent désormais être dotées du même code barre que celui apposé par l'industrie de la viande sur la carcasse.

Il est ainsi possible de suivre la peau de l'abattoir à l'atelier de fabrication de produits finis; cette dernière conservant son code barre unique qui n'est en rien altéré par les différentes procédures de transformation. Ce système de traçabilité a été développé initialement pour les veaux.

Les grands groupes d'abattage s'en sont équipés et ont adapté ce système aux exigences de leurs outils de production. Des abattoirs de taille plus modeste s'équipent également de systèmes différents afin de tracer les peaux de veaux individuellement. La traçabilité sera prochainement appliquée aux gros bovins, puis aux ovins.

Pour le cas particulier des espèces exotiques, la Convention de Washington a, dans les années 70, émis des réglementations strictes sur la chasse, l'interdisant dans la plupart des cas, et a également encadré la pratique de l'élevage d'animaux exotiques. Représentant près de 69% des importations françaises de cuirs et peaux brutes en 2021 (en valeur), la traçabilité des peaux exotiques fait l'objet d'une attention particulière de la part des différents acteurs de la Filière. La CITES<sup>(3)</sup>, - Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction - a introduit la traçabilité unitaire des peaux à l'échelle internationale et a instauré des règles strictes quant à l'approvisionnement et au commerce de ces peaux exotiques. Pour s'assurer que son commerce ne nuit pas aux espèces menacées, chaque peau est baguée et dispose ainsi d'un certificat attestant de son origine légale délivré par la CITES et l'autorité exportatrice.





## Renforcer l'innocuité des produits

La France et les pays d'Europe sont les premiers producteurs de cuir présentant des caractéristiques de sécurité garanties. Toutes les normes européennes sont très strictes quant aux usages de produits chimiques, ou d'éventuelles substances polluantes ou allergènes. Cela permet de contrôler que ces produits n'ont pas d'impact sur la santé des salariés mais également des consommateurs.

Toutefois, certains produits ou matières premières sont importés d'autres continents avec des normes parfois différentes de celles de l'Europe. Dans ce cas, il faut renforcer la vigilance et le contrôle. Ainsi, concernant le secteur de la chaussure par exemple, c'est grâce à une démarche volontaire et collective d'un groupe de neuf industriels de la chaussure des Pays de la Loire, en collaboration avec CTC, que la charte **INNOSHOE**<sup>(4)</sup> a vu le jour. Elle est le fruit de deux années de réflexion, pour améliorer le contrôle de l'innocuité de leurs produits et la confiance du consommateur. INNOSHOE veut apporter de la clarté aux industriels comme aux consommateurs, face à une réglementation de plus en plus contraignante et complexe, qui entraîne des coûts de production supplémentaires. Les entreprises signataires mettent en place une organisation couvrant l'ensemble de leur production, pour répondre à des engagements tels que la gestion de l'innocuité via le respect de la réglementation REACH, le contrôle des fournisseurs et sous-traitants, la gestion des résultats d'analyses, celle des non-conformités éventuelles ou encore le rappel de produits, si nécessaire. Tout a été pensé pour faire d'INNOSHOE le nouveau standard en termes d'innocuité et les entreprises qui se conforment à ces règles, témoignent d'une démarche RSE innovante.

Autre initiative, internationale cette fois, celle de la

certification **LEATHER STANDARD by OEKO-TEX**<sup>(5)</sup> qui assure la conformité légale des produits en cuir. Elle certifie qu'un produit distingué avec le LEATHER STANDARD a été contrôlé de manière fiable quant à la présence éventuelle de substances nocives. Sur la base d'un catalogue de critères, fondé scientifiquement, et de tests de laboratoires indépendants, les entreprises sont assistées de manière ciblée pour la mise en œuvre de règles de sécurité spécifiques au sein de leur chaîne de production. De nombreuses entreprises utilisent ce certificat comme preuve du respect de conditions incluses dans les cahiers des charges de leurs commanditaires.

## Une matière adaptée aux nouveaux modes de consommation

Le dialogue avec les consommateurs se poursuit aujourd'hui avec l'apparition de nouveaux modes de consommation, comme la seconde main, l'upcycling ou surcyclage, ou encore le changement d'usage comme la location de services plutôt que l'achat de produits. Ces évolutions témoignent d'une volonté de consommer moins mais mieux, moteur de la slow fashion qui guide une logique durable en plein essor. Selon une estimation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), plus de 800 000 tonnes de déchets solides de cuir (poussières, refentes et autres restes de cuir a priori inutilisables) seraient produites chaque année par l'industrie dans le monde. La Filière Cuir s'attelle donc à trouver de nouveaux usages à ces déchets, notamment au travers des démarches de surcyclage ou upcycling qui permettent de réemployer des chutes de matériaux pour la fabrication de nouveaux matériaux ou produits finis, notamment en petites séries.



(4) [www.innoshoe.fr](http://www.innoshoe.fr)

(5) [www.oeko-tex.com/en/our-standards/leather-standard-by-oeko-tex#:~:text=LEATHER%20STANDARD%20by%20OEKO-TEX%C2%AE%20is%20an%20internationally%20standardised,with%20the%20implementation%20of%20high%20human-ecological%20product%20safety.](http://www.oeko-tex.com/en/our-standards/leather-standard-by-oeko-tex#:~:text=LEATHER%20STANDARD%20by%20OEKO-TEX%C2%AE%20is%20an%20internationally%20standardised,with%20the%20implementation%20of%20high%20human-ecological%20product%20safety.)

*« Le détaillant en maroquinerie a une réelle expertise, il connaît très bien ses produits. Son écoute permet de conseiller au consommateur un produit durable, de qualité et en adéquation avec ses besoins et ses envies. L'une des particularités du détaillant en maroquinerie est qu'il assure un service après-vente avec la réparation des articles en lien avec les marques ou avec un cordonnier partenaire afin de garantir la durabilité du produit. De plus en plus de détaillants en maroquinerie se tournent vers les nouvelles tendances de consommation avec l'apparition du développement de la seconde-main mais aussi par la valorisation des produits made in France. »*

Sophie Brenot, présidente de la Fédération Nationale des Détaillants en Maroquinerie et Voyage (FNDMV)

**Authentic Material**<sup>(6)</sup> est une entreprise qui collecte des chutes de cuir pour les broyer et les réduire en poudre, puis les compacter, sans colle, liant ou additif, sous l'effet d'un procédé technologique de compression à chaud. La matière ainsi obtenue peut, avec certains paramètres, retrouver la même structure moléculaire que le cuir. Ces propriétés de résistance et de souplesse multiplient les champs d'applications.

**Adapta**<sup>(7)</sup>, entreprise lauréate d'ADC, a pour mission de lutter contre le gaspillage et la surproduction de matières en permettant aux acteurs de la Filière en possession de stocks dormants ou de chutes de cuir, de les proposer à d'autres acteurs pouvant être intéressés pour les transformer ou les utiliser pour la confection de petites séries. Ce service s'adresse notamment aux marques qui n'ont pas besoin d'un volume important de matière première, qui souhaitent rationaliser leurs coûts ou encore à tous ceux qui souhaitent s'inscrire dans une démarche plus vertueuse.

L'upcycling est donc un domaine d'avenir pour le cuir, tout comme **la seconde main**, qui connaît un essor vertigineux. Avec le vintage et les produits d'occasion, qui permettent de donner une nouvelle vie à des vêtements ou accessoires déjà portés, le cuir, matière résistante, transmissible et qui se patine avec le temps, séduit désormais les jeunes consommateurs.

La plateforme de seconde main **Vestiaire Collective**<sup>(8)</sup> a été créée pour répondre à une typologie de clients élargie au-delà des jeunes générations Y et Z (30 ans et moins), plus favorables à la valeur d'usage qu'à celle de posséder. Cette « licorne » française réalise plus de 60% de son chiffre d'affaires avec des articles en cuir (maroquinerie, chaussures, vêtements). Aujourd'hui les clients sont autant attirés par le prix des articles en seconde main qu'à la recherche de produits vintage qui ont une certaine valeur marchande.

## Étiquetage : faciliter et guider les achats en toute transparence

La Filière Cuir est à l'initiative des évolutions des modes d'étiquetage. Depuis 2010 et la mise en place de la réglementation sur l'appellation « cuir » (voir encadré p15), des règles précises d'étiquetage sont à appliquer tout au long de la fabrication et de la commercialisation des produits : étiquetage; catalogues et brochures publicitaires; documents commerciaux (factures, déclarations, etc.).

Le décret s'articule autour de plusieurs notions qui se sont enrichies au fil du temps : dénominations de matières, désignations d'espèces animales et types de finition, états de surface du cuir. L'étiquetage est ainsi plus informatif, le tout pouvant être complété par une série de pictogrammes qui permettent une meilleure appréhension visuelle. L'étiquetage facilite grandement l'information donnée au consommateur et permet de conseiller et de guider ses achats en toute transparence.



(6) [www.authentic-material.com/fr](http://www.authentic-material.com/fr)

(7) [www.adapta-paris.com](http://www.adapta-paris.com)

(8) [www.fr.vestiairecollective.com](http://www.fr.vestiairecollective.com)





### OBJECTIF 3

## L'HUMAIN COMME LEITMOTIV

### Prendre soin de l'Humain, conserver et transmettre les savoir-faire

Depuis toujours, l'Humain est au cœur des industries du cuir. Les milliers de femmes et d'hommes qui exercent chaque jour dans les métiers du cuir, dont la caractéristique est un savant mélange de savoir-faire, d'innovation, de qualité et de service, possèdent une singularité rare car ils valorisent une matière d'exception. Ces employés et artisans contribuent à l'essor d'une Filière dont savoir-faire artisanal, performance industrielle, R&D, création et développement durable assurent l'avenir. Plus encore qu'un levier économique, les salariés de la Filière Française du Cuir sont un véritable patrimoine humain reconnu à travers le monde. De plus, les métiers du cuir, traditionnellement ancrés dans les territoires, développent année après année un tissu industriel de plus en plus dense qui participe activement au développement local. L'attractivité de ces métiers, la qualité de vie au travail, l'innovation ou encore la vigilance exercée sur l'ensemble des écosystèmes de la Filière sont autant de sujets intégrés dans les stratégies d'entreprises et qui assurent la pérennité des métiers du cuir.

### L'ancrage territorial : un atout valorisé

Le territoire est souvent le berceau des savoir-faire. C'est ainsi qu'il existe un lien fort entre les produits locaux et l'ancrage territorial. Ils se revendiquent du patrimoine régional, industriel ou culturel notamment à travers le **label Entreprise du Patrimoine Vivant<sup>(1)</sup>** qui distingue « toute entreprise qui détient un patrimoine économique, composé en particulier d'un savoir-faire rare, renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire » (article 23 de la loi en faveur des PME d'août 2005). La sélection est

rigoureuse et à ce jour 110 entreprises de la Filière Cuir sont labellisées.

L'ancrage territorial des métiers du cuir représente un important gisement d'emplois locaux mais contribue aussi à développer tous les services annexes – logistique, transport, approvisionnement... - et à valoriser les territoires, à l'exemple de la Cité de la Chaussure à Romans (Isère), ancienne capitale de la chaussure de luxe. Dans le cadre de la démarche *Start-Up de Territoire* portée par le Groupe Archer et Valence Romans Agglo, ce projet né en 2019, regroupe au sein de l'association **Romans Cuir<sup>(2)</sup>** plusieurs acteurs ayant choisi de fabriquer à nouveau des chaussures à Romans-sur-Isère et souhaitant travailler à la création d'une Cité de la Chaussure. Ce projet multiforme s'est construit autour de l'idée que le modèle industriel employant des centaines de salariés est révolu et qu'il est remplacé par un artisanat de niche à forte valeur ajoutée. Ce projet regroupe aujourd'hui plus d'une vingtaine d'acteurs, parmi lesquels les Tanneries Roux, le Lycée du Dauphiné, Valence Romans Agglo et de nombreuses PME ayant retrouvé un dynamisme local. Artisans et start-up ont emménagé leurs ateliers de production dans la Cité de la Chaussure, dont certains se visitent.

Autre exemple, en Nouvelle Aquitaine cette fois. La Région a favorisé la création du projet **FECNA – Filière Excellence Cuir Nouvelle-Aquitaine<sup>(3)</sup>** – visant à améliorer la qualité des peaux et de la viande ainsi que la traçabilité. Il s'agit d'un partenariat inédit pour un accompagnement territorial exceptionnel. Il s'appuie d'une part sur le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine et des départements de la Dordogne, de la Corrèze et de la Haute-Vienne, du FEDER par le biais du Comité Massif Central et, d'autre part, sur un partenariat très étroit entre les filières élevage et cuir, avec un financement mixte.

En Pays de la Loire, les industriels de la chaussure s'unissent, face aux besoins en recrutement, pour mettre en place des dispositifs de formation pour les demandeurs d'emplois. À l'issue de la formation assurée par les centres de formations agréés, les demandeurs d'emploi devront avoir acquis les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par la branche professionnelle.

(1) [www.institut-metiersdart.org/epv](http://www.institut-metiersdart.org/epv)

(2) [www.romans-cuir.com](http://www.romans-cuir.com)

(3) [www.resocuir.fr/innovation-strategie/fecna](http://www.resocuir.fr/innovation-strategie/fecna)



Un autre exemple est celui d'Hermès<sup>(4)</sup> qui a fait le choix d'implanter ses sites manufacturiers essentiellement en France. C'est notamment le cas pour son activité de Maroquinerie-Sellerie où la logique de développement s'appuie sur la transmission et repose sur la création de sites de production à taille humaine (250 à 300 personnes), organisés autour d'un noyau d'artisans expérimentés, en charge de la formation des nouveaux arrivants. L'ambition de la maison est de contribuer au développement des territoires par la création d'emplois directs et indirects, mais également par des actions de proximité qui participent dans le même temps au renforcement de la fierté d'appartenance des collaborateurs.

L'implantation territoriale des entreprises de la Filière, permet également d'agir sur un levier essentiel d'avenir : le recrutement et la formation.

## Améliorer l'attractivité des métiers auprès des jeunes et la formation

Les besoins de recrutement des entreprises de la Filière sont importants et certains métiers restent en tension, notamment dans le secteur de la tannerie mégisserie, de la chaussure et surtout de la maroquinerie. Les métiers du cuir sont méconnus par la jeune génération et souvent même par leurs parents, alors même que les perspectives d'emploi, de rémunération et le sentiment d'appartenance au sein d'une Filière qui contribue au rayonnement de l'économie française sont des éléments positifs.



Pour améliorer l'attractivité de ses métiers, la Filière Cuir communique sur ses savoir-faire et tente de faire connaître ses formations. Elle peut pour cela s'appuyer sur un réseau de 165 écoles qui forment à 100 métiers du cuir, du CAP à Bac+5. Le Conseil National du Cuir a listé de son côté les nombreux métiers, écoles et formations du cuir dans un **Guide des métiers du cuir**<sup>(5)</sup> et sur son site internet. Il participe également à des événements grand public sur l'ensemble du territoire qui permettent de valoriser métiers et savoir-faire.

De son côté, CTC a mis en place avec le concours de nombreuses branches et organismes professionnels, l'**Observatoire des métiers Mode, Textile, Cuirs**<sup>(6)</sup>. Ce site propose des informations précises sur les métiers à l'aide de fiches détaillées (Code ROME, profils, formations, perspectives, etc.), d'études, de statistiques et un répertoire des formations initiales et continues. Pour renforcer en particulier l'attractivité des métiers du cuir auprès des jeunes, CTC a mis en place des partenariats avec des établissements de profils scientifiques et technologiques ou issus de la mode - une école d'ingénieur cuir (**ITECH**)<sup>(7)</sup>, l'université de Savoie (**Ingénierie du sport**), l'**Institut Colbert**<sup>(8)</sup> et l'**Institut Français de la Mode**<sup>(9)</sup> - qui

permettent aux étudiants de découvrir les produits et les matériaux spécifiques aux industries du cuir.

Une autre initiative, portée par le Comité Stratégique de filière Mode & Luxe et financé par CTC, le DEFI, Francéclat et l'OPCO 2i, est une plateforme intitulée **Savoir pour faire**<sup>(10)</sup>, qui valorise les savoir-faire des filières mode et luxe française, ainsi que la richesse de ses métiers techniques et de ses formations. **Savoir pour faire**, c'est également une campagne de communication digitale qui a pour objectifs de créer de l'engagement au sein de la communauté du cuir, d'aider les jeunes générations à s'orienter dès le collège et de créer un lien entre offres et demandes d'emploi. Elle a touché plus de 5 millions de personnes entre 2020 et 2021.

Grâce à son maillage territorial, la Filière peut compter sur différentes initiatives créatives en région qui réunissent différents acteurs (entreprises, élus, partenaires...). En Dordogne, le réseau d'entreprises **ResoCUIR**<sup>(11)</sup>, qui structure la Filière à travers la mise en réseau d'un écosystème local - un pôle cuir - porteur de projets collaboratifs innovants, est aussi l'organisateur chaque année depuis 2013, des **Portes du Cuir**<sup>(12)</sup>. Durant trois jours, artisans, industriels, écoles et centres de formation à destination de la Filière Cuir se donnent rendez-vous dans un haut-lieu de la ganterie française à Saint-Junien, fleuron de l'industrie du cuir et du luxe.

Plusieurs maisons de luxe soutiennent de leur côté des corporations d'artisans et proposent des programmes de formation. Ainsi, l'**Institut des Métiers d'Excellence LVMH**<sup>(13)</sup> favorise l'employabilité des apprentis et la **Chaire Sustainability**, créée conjointement par l'IFM et le groupe **Kering**, développe un pôle de recherche et d'enseignement de haut niveau dans le secteur de la mode en intégrant l'ensemble des aspects de la RSE.

## La qualité de vie au travail, un levier de durabilité des entreprises

Si les métiers du cuir offrent un riche éventail de spécialités et de savoir-faire, ils réclament également une certaine expertise acquise par l'expérience ; atout majeur de la compétitivité des entreprises de la Filière. Il est donc indispensable pour elles, à la fois de fidéliser leurs effectifs et de les faire évoluer, et dans le même temps d'attirer et de former de nouveaux talents issus de la jeune génération ou en reconversion. Cette attention portée à l'Humain en entreprise contribue à sa pérennité et son développement.

Les métiers du cuir doivent aussi être perçus comme une aventure de vie, c'est-à-dire offrant la possibilité de se former et de s'épanouir dans son travail, notamment en participant activement à l'amélioration du lieu et de l'outil de travail. Mais le plus important

pour les entreprises consiste à développer d'une part, fierté d'appartenance de leurs salariés à leurs structures et d'autre part, leur volonté de contribuer à un projet d'envergure nationale et internationale, qui dépasse leurs seules fonctions.

### La formation continue, une priorité

Conscientes de tous ces facteurs, les entreprises de la Filière ont à cœur de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants et de développer la formation continue et la reconnaissance de l'expérience de leurs équipes. À ce titre, depuis une dizaine d'années, les **Certificats de Qualification Professionnelle (CQP)** et les **Certificats de Qualification Professionnelle Inter-Branches (CQPI)** ont été développés pour les salariés qui souhaitent obtenir une certification professionnelle, attestant de leur niveau d'expérience. Ces certifications professionnelles sont créées et délivrées par les représentants des employeurs et des salariés d'une ou plusieurs branches professionnelles.

Loin d'être seules dans cette démarche, les entreprises de la Filière soucieuses de pérenniser les savoir-faire, sont soutenues par CTC qui, à leur demande, leur propose des plans de formation adaptés. CTC réalise par exemple des formations internes qui permettront à certains salariés de devenir à leur tour formateur et de transmettre leur expertise et leur expérience à d'autres. Ces dispositifs permettent, entre autre, de maintenir, développer et transférer les connaissances au sein d'une même entreprise, pour plus de réactivité et de pérennité.

### Le bien-être au travail, une condition sine qua non

Quelle entreprise ne chercherait pas aujourd'hui à améliorer sans cesse la qualité des conditions de travail de ses collaborateurs ? Un cadre de travail agréable est non seulement un atout pour attirer de nouveaux profils mais également le gage d'un modèle de travail qui sait se renouveler à l'aune des changements de société. Ainsi, aujourd'hui, les entreprises du secteur cherchent à faire évoluer la sécurité et l'ergonomie au travail, la mobilité, l'épanouissement et le sens donné à l'action de chacun, la santé physique et mentale... Esthétique et convivialité des bâtiments d'entreprises rivalisent alors avec services de restauration, salles de sport, crèches et espaces de travail qui favorisent l'autonomie, les échanges et la proximité entre les collaborateurs. Il s'agit alors de tisser le lien social grâce au travail pour contribuer au bien-être de l'ensemble des salariés au travail.



(4) [www.hermes.com/fr/fr](http://www.hermes.com/fr/fr)

(5) [www.conseilnationalducuir.org/guide](http://www.conseilnationalducuir.org/guide)

(6) [www.observatoiremodetextilescuir.com](http://www.observatoiremodetextilescuir.com)

(7) [www.itech.fr](http://www.itech.fr)

(8) [www.ot-cholet.fr/grand-public/annuaire-pratique/institut-colbert-cholet-cedex.html](http://www.ot-cholet.fr/grand-public/annuaire-pratique/institut-colbert-cholet-cedex.html)

(9) [www.ifmparis.fr/fr](http://www.ifmparis.fr/fr)

(10) [www.savoirpourfaire.fr](http://www.savoirpourfaire.fr)

(11) [www.resocuir.fr](http://www.resocuir.fr)

(12) [www.resocuir.fr/evenements-reseaux/les-portes-du-cuir-presentation/](http://www.resocuir.fr/evenements-reseaux/les-portes-du-cuir-presentation/)

(13) [www.lvmh.fr/talents/metiers-dexcellence/linstitut-des-metiers-dexcellence/](http://www.lvmh.fr/talents/metiers-dexcellence/linstitut-des-metiers-dexcellence/)



### L'évaluation et la prise en charge des risques professionnels, une nécessité

En France, l'obligation générale de sécurité qui incombe à l'employeur doit le conduire à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des salariés. Au vu de l'article L.4121-1 du code du travail, les entreprises sont tenues de formaliser l'évaluation des risques professionnels dans un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP). Une fois les risques recensés, elles doivent mettre en place des actions de prévention appropriées et doivent apporter pour chaque risque identifié, des réponses et des solutions complètes qui ne soient pas uniquement « techniques ».

C'est par exemple le cas de la société **SIS Group**, groupe international de maroquinerie, qui a créé un espace alliant activités physiques et sportives et détente. Au-delà du lien social et du bien-être des employés sur leur lieu de travail, ce dispositif favorise également le dialogue social, l'éthique, la diversité, l'égalité entre les collaborateurs, la prise en compte du handicap. Cette initiative est, d'une manière générale, à la fois bénéfique au bien-être au travail et au projet général de l'entreprise.

### Vigilance et transparence pour une chaîne d'approvisionnement responsable

Comme la plupart des grandes industries, la chaîne d'approvisionnement de la Filière Cuir est complexe et comprend de multiples partenaires, fournisseurs et sous-traitants. Ceux-ci sont pour la plupart situés en France et en Europe.

Différentes institutions ont mis en place des mesures conduisant à plus de transparence sur l'ensemble des chaînes de valeur des entreprises, quel que soit leur secteur d'activité.

En France, s'inspirant des Principes directeurs des Nations Unies et du devoir de diligence - défini par l'OCDE comme « *un processus que les entreprises devraient mettre en œuvre pour identifier, prévenir, et atténuer les impacts négatifs réels et potentiels de leurs activités, de leur chaîne d'approvisionnement et de leurs relations d'affaires, mais aussi pour rendre des comptes de la manière dont ces impacts sont traités* », la loi n°2017-399 dite « loi sur le devoir de vigilance » a été adoptée en 2017. Elle oblige les entreprises de plus de 5 000 salariés établies en France à prévenir et réparer les violations des droits humains et les dommages environnementaux engendrés par leurs activités (sociétés-mères ou sociétés donneuses d'ordres), par celles des entreprises qu'elles contrôlent directement ou indirectement et par celles de leurs sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie. Elles sont ainsi dans

l'obligation légale de publier ces informations dans leur rapport annuel et de mettre en œuvre de façon effective un plan de vigilance.

À l'échelle européenne, la Commission Européenne a publié en février 2022 un projet de directive sur le devoir de vigilance des entreprises (Corporate Sustainability Due Diligence ou CSDD). Ce projet de directive est inspiré, en partie, de la loi française sur le devoir de vigilance adoptée en 2017, en en étendant toutefois assez largement les dispositions.

Le projet de directive impose en effet aux entreprises européennes avec plus de 150 M€ de CA au niveau mondial tous secteurs confondus ou de plus de 250 salariés et 40 M€ de CA présentes dans trois secteurs que sont les matières premières, le textile et l'agroalimentaire, de mettre en place un plan de vigilance visant à recenser, prévenir, atténuer, ou faire cesser les incidences négatives de leurs activités dans leurs chaînes de valeur.

Ce devoir de vigilance concernera les risques dans le domaine des droits de l'homme et de l'environnement. L'entreprise devra, aux termes de la proposition de directive, couvrir par son plan de vigilance l'ensemble de sa chaîne de valeur : amont comme aval, partenaires directs comme indirects de l'entreprise. Le projet de directive détaille également le contenu et la mise en œuvre du plan de vigilance, le régime de sanctions et d'engagement de la responsabilité civile de l'entreprise en cas de manquements, ou encore les mesures d'accompagnement des PME que devront mettre en place les États Membres.

Au niveau européen, il existe également une autre directive européenne, sur le reporting extra financier cette fois, adoptée en 2014 et transposée en droit français en 2017. Le reporting extra-financier consiste pour une entreprise à communiquer sur les implications sociales, environnementales et sociétales de ses activités ainsi que sur son mode de gouvernance. Il constitue un fondement important de la politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) de l'entreprise vis-à-vis de ses parties prenantes, des citoyens et de l'État. Chaque année, les entreprises de plus de 500 salariés et avec un chiffre d'affaires de plus de 40 millions d'euros (ou 100 millions d'euros pour les entreprises non cotées) doivent publier une Déclaration annuelle de Performance Extra-Financière (DPEF) décrivant la politique environnementale, sociale et de gouvernance de l'entreprise, son résultat sous forme d'indicateurs clés de performance, ainsi qu'une description des principaux risques environnementaux sociaux et de gouvernance, et la manière dont l'entreprise les gère.

Ces différentes obligations principalement destinées aux grandes entreprises ont permis à l'ensemble des acteurs économiques, dont ceux de la Filière Cuir, de porter un regard attentif sur l'ensemble de leurs chaînes de valeur et plus spécifiquement sur leurs chaînes d'approvisionnement. Ainsi, aujourd'hui, dans les pays où la Filière Cuir emploie des opérateurs et producteurs pour s'approvisionner en matières premières ou pour fabriquer des produits finis, les entreprises ont mis en place plusieurs mesures pour s'assurer des conditions de travail, transmettre les bonnes pratiques et les savoir-faire, offrir des revenus décents et contribuer au

bon développement des industries locales dans le respect des Hommes et de l'environnement.

Dans ce contexte, il arrive même que les entreprises ayant des relations commerciales avec des partenaires situés dans des pays en voie de développement partagent leurs modes de fonctionnement plus vertueux à ceux pratiqués dans ces pays.

### L'avenir passe par l'innovation

Aujourd'hui, le principal défi des entreprises de la Filière Cuir consiste à conjuguer les savoir-faire ancestraux des métiers manuels et les innovations technologiques du 21<sup>ème</sup> siècle.



Cela passe entre autres par la mise en œuvre de partenariats inter-entreprises, publiques ou privées, pour mener des projets pluridisciplinaires et collaboratifs. Ces projets peuvent prendre la forme d'ateliers de prototypage, de procédéthèques, de travaux de R&D permettant de développer des concepts sous le pilotage d'experts et de pairs, ou encore de faciliter la rencontre avec des investisseurs.

Les jeunes et adultes en formation ou les professionnels experts, doivent être également sensibilisés dans des programmes pédagogiques ou en formation continue, à l'innovation et la gestion de projets. Cela leur permet d'apprendre à travailler dans des écosystèmes rassemblant à la fois des ingénieurs, des stylistes, des designers, des architectes, au sein de commissions de suivi de projets, etc. Ils doivent être en mesure à la fois de créer ou d'intervenir sur des projets innovants mais aussi de rechercher des débouchés de niche permis par les révolutions technologiques face à une concurrence de plus en plus présente.

L'innovation va permettre à l'ensemble des acteurs de la Filière Cuir de légitimement revendiquer la qualité, la créativité et l'excellence qui font sa fierté et sa réputation.

Par ailleurs, les savoir-faire manuels doivent aujourd'hui s'adapter à la transition numérique, à la faveur de processus de plus en plus intégrés en entreprises et du renouvellement générationnel des équipes. Certains métiers, comme ceux des cordonniers-bottiers ou des selliers par exemple, font aujourd'hui leur révolution grâce à la numérisation et aux modélisations CAO-DAO, et en s'ouvrant à des partenariats avec les industries du sport, pour développer des chaussants, ou avec le secteur de l'automobile et du nautisme pour la conception d'assises et de revêtements en cuir. La formation des salariés sur ces techniques, ainsi que de nouvelles embauches sont et seront nécessaires pour s'adapter à cette accélération du digital qui appelle de nouvelles compétences. La Filière Cuir s'engage d'ores et déjà aux côtés de partenaires académiques et institutionnels pour accompagner cette évolution et créer de nouveaux espaces d'échanges et de dialogue au sein de la Filière.

### Focus

#### Des métiers très divers

Un très grand choix de métiers est proposé aux jeunes qui choisissent la Filière Cuir :

- Les métiers de la matière première : ingénieur tannerie, chimiste, contrôleur qualité, responsable supply chain...
- Les métiers de la création, de la conception et de l'innovation : styliste, responsable de bureau d'études, responsable recherche et développement, responsable de collection...
- Les métiers de la fabrication : coupeur, piqueur, assembleur maroquinerie, sellier, relieur, cordonnier réparateur, podo-orthésiste...
- Les métiers du commerce et de l'export : acheteur, coordinateur retail, visual merchandiser, conseiller de vente...

#### Des métiers recherchés par les entreprises, l'emploi est présent !

133 000 personnes sont aujourd'hui employées dans la Filière Cuir et de nombreux postes sont encore à pourvoir. Certains métiers sont très recherchés, comme dans le secteur de la chaussure - coupeur, monteur -, mais aussi de la maroquinerie - découpe, piqueur - et de la distribution - conseiller de vente.

#### Des diplômes de tous niveaux, du CAP aux diplômes d'ingénieur ou de commercial

Les études correspondent à tous les niveaux de formation :

- CAP et diplôme de technicien (2 ans après la 3<sup>ème</sup>) cordonnerie, podo-orthèse, maroquinerie, vêtement de peau...
- BAC pro (3 ans après la 3<sup>ème</sup>) métiers du cuir et métiers de la mode, artisanat et métiers d'art
- BTS (Bac+2) métiers de la mode chaussure et maroquinerie, vêtement, textile et environnement
- Diplôme d'ingénieurs chimistes appliqués au domaine du cuir et de ses utilisations, ITECH Lyon, tannerie mégisserie, chaussure, maroquinerie
- MBA, Masters (Bac + 5) chaussure, vêtement, commerce et marketing de mode...





## OBJECTIF 4

# EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE, UN PROCESSUS D'AMÉLIORATION CONTINUE

### Agir pour la protection de l'environnement

Le Pacte Vert pour l'Europe (Green Deal) a donné pour ambition aux États membres de faire de l'Europe le premier continent neutre pour le climat, en garantissant notamment la fin des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2050 et une croissance économique dissociée de l'utilisation exponentielle des ressources au sein de laquelle aucun de ses acteurs n'est laissé de côté.

Dans ce contexte, la Filière Française du Cuir qui rassemble grandes entreprises, TPE et PME souhaite clairement s'investir dans la protection de son environnement de référence et afficher sa stratégie RSE. Désormais, empreinte carbone, gestion des ressources naturelles, lutte contre la déforestation, protection de la biodiversité et gestion des risques sont au cœur des stratégies d'entreprises.

### Identifier les substances dangereuses dans l'eau

Selon le règlement, les substances dangereuses sont notamment des substances qui peuvent être toxiques, persistantes, bio-cumulables et avoir un effet néfaste sur l'environnement aquatique et sur la santé humaine, même à de très faibles concentrations. Les acteurs de la Filière Cuir suivent scrupuleusement les directives et réglementations européennes qui fixent les seuils de concentrations à ne pas dépasser. CTC accompagne en ce sens les entreprises de la Filière dans leur démarche de mise en conformité : diagnostic, prélèvement, analyses, validation des résultats, mise à disposition d'un fichier des substances contrôlées ou rapport de synthèse.

La fabrication du cuir nécessite plusieurs étapes, essentielles :

- Le **travail de rivière** où les peaux sont nettoyées avec élimination des poils, tissus sous-cutanés et résidus gras.
- Le **tannage** ensuite permet de rendre la peau imputrescible, résistante et conservable. C'est la phase de transformation d'une peau en un cuir.
- Le **corroyage** est l'étape d'attribution des propriétés structurales nécessaires pour faciliter la confection (souplesse, épaisseur, couleur, densités de fibre et autres). À l'issue de cette phase, on arrive à un produit semi-fini.
- Les **finitions** enfin, avant la commercialisation, où l'on travaille l'aspect esthétique de la surface des cuirs.

Ces différentes étapes nécessitent entre autre l'utilisation de produits chimiques pour transformer des peaux brutes, les rendre durables et conférer au cuir fini les propriétés mécaniques et esthétiques désirées. La Filière Cuir a aujourd'hui une parfaite maîtrise de toutes ces étapes et de la juste utilisation des substances nécessaires pour garantir l'innocuité des cuirs.

Comme la plupart des installations industrielles, les tanneries mégisseries françaises sont des « Installations Classées pour la Protection de l'Environnement » (ICPE). À ce titre, elles respectent l'Arrêté Ministériel du 2 février 1998 sur les prélèvements, sur la consommation d'eau et les rejets de toutes natures. Les services de l'État (DIRECTE) contrôlent le respect de ces prescriptions sur la gestion des déchets, le traitement des rejets aqueux, la maîtrise des émissions atmosphériques et la non pollution des sols.



## Recherche et réduction de Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE)

La prévention et la réduction des pollutions du milieu aquatique sont des enjeux majeurs de la politique européenne dans le domaine de l'eau. L'action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux (RSDE) a débuté dans les années 2000. Elle s'inscrit dans la mise en œuvre de la démarche décrite dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). L'action RSDE répond à l'ambition européenne d'améliorer la qualité de l'environnement aquatique et de garantir la santé des populations. Ces actions de réduction ciblées participent ainsi à l'effort national pour le respect des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau que sont :

- L'atteinte du bon état des masses d'eau ;
- La réduction ou la suppression des rejets de certaines substances dangereuses vers le milieu aquatique.

Les tanneries mégisseries, en tant qu'établissements soumis à autorisation préfectorale pour l'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) dont les rejets sont dirigés vers le milieu naturel, directement ou via une station d'épuration (sur site ou hors site), sont assujetties à une réglementation stricte.

L'ensemble de la Filière est également concerné par le Règlement Européen relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). Si l'on prend l'exemple du chrome, dont l'utilisation est souvent mise en question, il est à ce jour l'agent tannant le plus utilisé dans le monde (plus de 80% des cuirs tannés). Le tannage aux sels de chrome se fait sous sa forme trivalente (chrome III), produit qui ne présente aucune toxicité pour la santé humaine. Dans de rares cas, et sous certaines conditions uniquement, une infime partie de ce chrome III peut s'oxyder et se transformer en chrome hexavalent (chrome VI), composé allergène par contact cutané. Il est de ce fait réglementé par l'Union Européenne et le seuil de tolérance est fixé à 3 mg/kg.



La raison pour laquelle le tannage au chrome est à ce jour le plus répandu, est liée au fait que les qualités physico-mécaniques du cuir ont été grandement améliorées par ce procédé par rapport au tannage végétal. Le tannage au chrome, outre sa rapidité (24h en moyenne) et son moindre coût, offre la possibilité d'obtenir des cuirs très souples et très résistants, acceptant une palette quasi infinie de coloris, qui présentent l'avantage de pouvoir être utilisés dans tous types de fabrication d'articles finis. Depuis sa mise au point, il y a un peu plus d'une centaine d'années, la demande n'a cessé d'augmenter au point de concerner aujourd'hui la plus grande partie du marché.

## Apprendre à mieux gérer les risques

La réglementation REACH a changé le rapport qu'entretiennent les entreprises avec leurs parties prenantes en ce qui concerne l'utilisation des substances chimiques. En effet, c'est dorénavant à elles qu'incombe la responsabilité d'apporter la preuve que les substances qu'elles fabriquent, qu'elles utilisent ou qu'elles importent peuvent être utilisées en toute sécurité, du site de production à la distribution de produits finis auprès des consommateurs. Les entreprises et industriels de la Filière doivent donc rassembler des informations sur les propriétés de leurs substances, en évaluer les effets sur la santé humaine ainsi que sur l'environnement et proposer, si besoin, des mesures de gestion des risques adaptées.

## L'engagement du LWG pour la certification environnementale

Le Leather Working Group (LWG)<sup>(1)</sup> est une organisation à but non lucratif, leader mondial de l'industrie de la fabrication du cuir de la certification environnementale. LWG compte plus de 1 000 membres issus de toute la chaîne d'approvisionnement en cuir, notamment :

- Les marques et détaillants qui vendent des produits en cuir aux consommateurs
- Les fabricants de cuir (tanneries et mégisseries)
- Les négociants en cuirs par partie transformée et finie
- Les fabricants de vêtements, chaussures et meubles en cuir
- Les fournisseurs de produits chimiques, de machines et d'essais pour l'industrie du cuir
- Les associations de l'industrie du cuir ou les associations qui lui sont liées

Depuis 2005, le LWG répertorie les bonnes pratiques environnementales dans l'industrie, fournit des lignes directrices pour l'amélioration continue, à travers un ensemble de méthodologies d'audit d'évaluation et à travers des certifications qui répondent aux normes en vigueur.

Son action fait aujourd'hui référence. Elle est indispensable aux entreprises de la Filière pour maîtriser une chaîne logistique qui se complexifie avec les échanges internationaux, les évolutions des normes et le regain d'attention portées aux politiques environnementales de chaque pays.

À ce jour, 11 tanneries mégisseries françaises ont été auditées et plus d'une dizaine d'autres le seront à fin 2022.

« Les réglementations environnementales françaises et européennes sont les plus strictes au monde et les tanneurs mégisseries français s'y conforment scrupuleusement. Les sites de productions sont suivis en tant qu'« Installation Contrôlée pour la Protection de l'Environnement » (ICPE) par l'administration, avec un contrôle drastique des déchets et des effluents. L'innocuité de nos cuirs est encadrée par la très efficace législation européenne REACH. Enfin, les labellisations volontaires (ISO 14000, LWG...) progressent rapidement et amènent une vraie reconnaissance des efforts des opérateurs français, notamment sur les marchés au grand export. »

Jérôme VERDIER, Président de la Fédération Française de la Tannerie Mégisserie (FFTM)

## Réduire la consommation d'eau et d'énergie

L'eau représente une ressource cruciale pour les tanneries mégisseries car la majorité des processus de tannage ont lieu dans des bains aqueux. Les effluents issus du processus de tannage contiennent des produits chimiques et des matières organiques résiduelles. En Europe, les eaux sont collectées à partir d'aqueducs industriels ou civils, voire de puits locaux, autorisés et contrôlés par les autorités locales.

Les rejets sont traités in situ ou dans des stations d'épuration collectives avant d'être évacués et le dosage de l'eau utilisée et rendue est strictement encadré par les normes européennes. Depuis de nombreuses années, l'industrie européenne de la tannerie mégisserie est soucieuse de réduire sa consommation d'eau. Cette préoccupation se traduit aujourd'hui par la mise en œuvre de procédés réduisant à la fois la consommation d'eau et celle de produits chimiques.

Concernant le recyclage de l'eau, il y a également de grandes avancées : ainsi à son échelle, la Filière Cuir a souhaité réduire le volume d'eau utilisé pour le traitement des peaux. Pour y parvenir, la Filière travaille avec ses partenaires de l'industrie chimique et a développé de nouveaux procédés plus efficaces et de nouveaux produits chimiques qui réduisent l'impact environnemental du secteur.

Un rapport social et environnemental de l'industrie européenne du cuir (SER 2020), publié par COTANCE - l'association européenne qui regroupe les associations nationales de tanneries mégisseries des principaux pays européens - et IndustriALL-Europe, qui regroupe les partenaires sociaux de l'industrie du cuir et de la tannerie, montre que le secteur de la tannerie mégisserie, premier concerné dans le processus de transformation du cuir, travaille sans relâche à maîtriser la consommation de produits chimiques, sans pour autant faire augmenter la consommation énergétique, qui elle, a été réduite d'environ 12% ces dernières années. Cette réduction a été obtenue notamment grâce à la mise en œuvre d'équipements modernes à faible consommation.

(1) www.leatherworkinggroup.com





### Empreinte carbone et analyse du cycle de vie du cuir, de la chaussure et de la maroquinerie

CTC a figuré parmi les premiers centres industriels à réaliser des bilans carbone au début des années 2000 et à mener des opérations collectives en 2004 et 2005. Il en est de même pour l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) et le déploiement de méthodes d'évaluation des produits. Dans le cadre d'un travail collectif mené pour la Filière, CTC participe à des groupes de travail français et européens concernant l'élaboration de méthodologies officielles d'évaluation de l'empreinte environnementale des produits. Par cette implication, CTC se positionne en caution technique à l'échelle de la Filière, quant à la qualité des données et des méthodologies adoptées, en s'assurant de la prise en compte de certains points spécifiques du secteur, comme l'empreinte environnementale de la matière cuir.

Aujourd'hui il n'existe pas encore suffisamment de données précises sur le cuir mais l'industrie y travaille. L'évaluation de la durée de vie des produits, notion fondamentale pour évaluer leur impact environnemental, requiert également plus de vigilance : plus un article est conçu pour durer, moins son empreinte carbone est importante avec le temps. Cependant cette notion élémentaire est en cours de définition et la Filière y participe activement, au niveau européen, à travers des projets sur les méthodologies ACV, notamment dans l'habillement et la chaussure.

*« Si la compétitivité de nos entreprises demeure une des priorités de la Filière Cuir, nous les encourageons vivement pour les années à venir, à développer leur approche sociétale et environnementale. La Filière sera leur plus grand soutien et mettra tout en œuvre pour les accompagner dans cette démarche. »*

**Frank Boehly, Président du Conseil National du Cuir**

### Accompagner efficacement le « zéro déforestation importée »

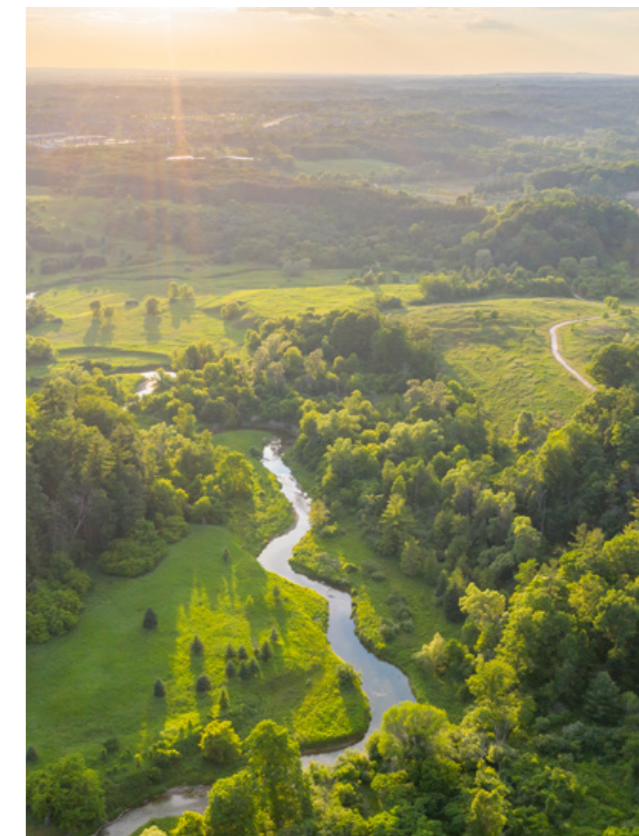
Depuis juillet 2017, la France a adopté une stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (la SNDI), destinée à amener chaque acteur (pays producteurs, entreprises, investisseurs, consommateurs) à modifier ses comportements pour diminuer ses impacts sur la forêt. Cette stratégie vise, dans un premier temps, les matières agricoles qui contribuent le plus à la déforestation importée, dans lesquelles se retrouvent les aliments pour les bovins. Elle cible un ensemble de pays en développement qui connaissent une réduction considérable de leurs milieux naturels à des fins d'exploitation. En France, les forêts font partie d'un patrimoine préservé qui coexiste avec les différents modes d'élevage.

Consciente de l'importance d'une action collective pour l'environnement, la Filière Cuir mène volontairement et depuis de nombreuses années des actions concrètes, en amont et en aval pour réduire son empreinte environnementale. Elle est à ce titre en avance grâce à tous ses travaux sur la traçabilité qui peuvent apporter une réponse fiable au devoir de vigilance qu'il convient d'avoir sur les sources d'approvisionnements. De la sorte le CTC a développé et breveté une technologie de traçabilité. À terme, le consommateur pourra connaître tout le cycle de production. Enfin le système de gestion des données permet le transfert ascendant et descendant des données de traçabilité et qualité unitaire à chaque acteur de la supply chain.

La lutte pour une meilleure traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement est essentielle dans la maîtrise de l'impact environnemental. Lors du Sustainable Leather Forum 2021, Mauricio Bauer, Directeur principal des chaînes d'approvisionnement bœuf et cuir au sein de WWF (US), première organisation mondiale pour la protection de la nature, a insisté sur l'idée de développer des stratégies qui fonctionnent sur le long terme et de renforcer les initiatives entre parties prenantes pour stimuler le développement durable à grande échelle. Cela passe en tout premier lieu par une meilleure connaissance et une transparence totale sur les pratiques en vigueur dans chaque pays (élevage, conditions de travail, pratiques sociales, impacts environnementaux etc.) et la mise en place de stratégies collectives éducatives : créations de modèles communs de certification au lieu de modèles basés sur des moratoriums locaux ; prise en compte de critères multiples de sélection des peaux au lieu de critères simplifiés ; recherches de preuves et de certifications (labels, logo, sceaux, certificats...) face à une absence de labellisation ; critères d'importation élevés et non l'abaissement des barrières commerciales ; acquisitions raisonnées à contrario de circuits accélérés ; encourager l'élevage fragmenté au lieu de l'élevage intensif, etc.

Le suivi des engagements « zéro déforestation importée » nécessite un travail de collaboration

et de co-construction avec les ONG et les pouvoirs publics présents sur place. La protection des ressources forestières ne se fera pas sans collaboration des acteurs dont les activités ont de près ou de loin des impacts sur elles et leur environnement.



### Un sourcing de plus en plus responsable

Les entreprises, soucieuses de plus en plus de transparence envers les consommateurs se doivent de plus en plus de connaître les conditions d'élevage des animaux, l'origine des peaux brutes et l'ensemble des étapes de transformation des peaux en cuir, puis en produits finis.

Le sourcing, qui très longtemps est resté l'apanage d'acheteurs en recherche de toujours plus de créativité et de rareté ou simplement de bonnes affaires et d'économies d'échelle, est aujourd'hui un des enjeux majeurs rattachés à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Les acteurs de la Filière y travaillent car c'est l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie du cuir qui est passé au peigne fin de la traçabilité, des achats responsables et des approvisionnements durables.

C'est le cas de la production de cuir, du transport de marchandises et de l'approvisionnement en peaux exotiques qui font partie intégrante du marché du cuir et qui, en cela, nécessitent une attention particulière ; notamment s'agissant de leurs impacts environnementaux.





L'approche One Welfare One Health établit clairement un lien entre la santé de l'Homme, celle des animaux et celle de la planète. Cette approche a été mise en œuvre par la société **Salomon**<sup>(2)</sup>, fleuron français d'articles de sport de montagne, a franchi un grand pas avec sa collection automne-hiver 2020-21 : désormais non seulement elle veille à l'origine de ses matières mais de plus, toutes les chaussures de running et de randonnée sont fabriquées sans PFC, ni PFC EC, des substances chimiques de synthèse nocives pour l'environnement. Pour y parvenir, l'équipe de développement matières a mené un important travail de recherche et de mise au point de nouveaux matériaux écoresponsables ou d'associations avec ceux existants, afin de les adapter aux évolutions des besoins et tendances sans impacter la performance des modèles, comme l'imperméabilité. Cela a également conduit l'entreprise à s'engager dans d'autres projets liés au développement durable, comme la recyclabilité de sa gamme footwear et l'auto-évaluation de ses propres performances environnementales.

Nombreux sont également les acteurs qui cherchent à développer des partenariats équitables avec leurs fabricants ou fournisseurs. **VEJA**<sup>(3)</sup> est sans aucun doute la marque française pionnière et emblématique de cette philosophie. Son credo ? Produire de façon plus responsable un produit comme les sneakers, en valorisant les circuits courts (les matières premières nécessaires à la confection étant en grande majorité produites au Brésil) et en totale transparence sur sa chaîne d'approvisionnement (l'ensemble des informations étant rendues publiques sur son site internet). On apprend ainsi que l'ensemble du cuir utilisé est issu de tanneries auditées et certifiées Gold par le Leather Working Group et que la marque s'associe à des ONG et coopératives brésiliennes pour contribuer au soutien financier et à l'établissement d'une rémunération plus élevée des producteurs.

La peau de l'animal, à la base du travail du cuir, est avant tout un sous-produit de l'industrie agroalimentaire. Quant aux espèces exotiques, l'élevage, la chasse et la quantité d'individus sont soumis à quota rigoureusement encadrés par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction, dite **CITES**<sup>(4)</sup> ou Convention de Washington. Cette convention repose sur le développement durable des espèces sauvages, et a pour objectif de ne pas nuire à la conservation de la biodiversité.

Les crocodiliens sont particulièrement protégés : ainsi, une définition scientifique stricte des prélèvements d'œufs dans la nature à des fins d'élevage a été réalisée par la CITES. Cette politique, assortie parfois de réintroduction d'animaux dans la nature après plus d'un an d'élevage, s'est révélée être un succès. La plupart des espèces concernées a ainsi retrouvé un niveau de population sauvage équivalent à ce qu'il était dans la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. L'habitat sauvage a également été préservé et une économie rentable pour les populations locales s'est développée. Pour les autres espèces, comme le python ou le lézard, le prélèvement d'animaux dans la nature est toujours autorisé mais strictement encadré par la CITES qui définit des quotas annuels en fonction des populations sauvages observées.

Pour les peaux exotiques, la plupart des grandes maisons s'imposent de travailler avec des éleveurs qui garantissent l'application de certains standards internationaux, comme l'ICFA (International Crocodilian Farmers Association). Ces standards recensent les meilleures pratiques recommandées pour chaque espèce, de l'élevage à l'abattage, en passant par les conditions de travail des fermiers et des éleveurs.

Plus récemment, des initiatives de valorisation de peaux de toutes sortes, auparavant inexploitées, se sont multipliées, comme avec les poissons : thon, saumon, esturgeon, carpe...

(2) [www.salomon.com](http://www.salomon.com)

(3) [www.veja-store.com/fr\\_fr/](http://www.veja-store.com/fr_fr/)

(4) [www.cites.org/fra](http://www.cites.org/fra)





FOCUS

# BIODIVERSITÉ, LES GRANDES MAISONS S'ENGAGENT

Depuis plusieurs années maintenant, la Filière Cuir s'est engagée pour un plus grand respect de l'environnement. LVMH, Kering, Hermès et autres groupes emblématiques présentent chaque année leur bilan par de nouvelles actions qui provoquent un effet dynamique sur l'ensemble de la Filière. Afin de répondre aux attentes de la mouvance slow fashion qui privilégie la qualité à la quantité, il est de plus en plus nécessaire de prendre en compte les préoccupations des consommateurs pour la protection de la biodiversité, le recul de la déforestation et la réduction de l'impact carbone. Dans le domaine, certains groupes sont à l'avant-garde : ainsi, **Kering** a annoncé vouloir atteindre une diminution de 40% de son impact environnemental et de 50% de ses émissions de CO2 d'ici à 2025, mais également l'élimination totale des métaux lourds et une traçabilité complète de sa chaîne de valeur, remontant jusqu'à l'élevage.

Chez **Hermès**, une nouvelle organisation en atelier a permis de générer 11% d'économies de matières premières en 5 ans. La marque s'engage aussi sur plusieurs fronts pour sauvegarder la biodiversité des écosystèmes locaux, où se développent ses différentes activités en France et dans le monde. Ainsi d'ici 2023, Hermès s'est engagé à poursuivre ses travaux avec plusieurs ONG ou associations, pour développer une chaîne d'approvisionnement responsable, soutenir de nouvelles recherches scientifiques et participer au développement d'élevages responsables, notamment pour les cuirs exotiques (ICFA : crocodiliens, SAOBC : autruches...). Enfin, le groupe intégrera d'ici 2025 les enjeux identifiés dans ses différents reportings, avec WWF France et la CDC Biodiversité par l'approche GBS (Global Biodiversity Score®). Son objectif sera de mesurer son empreinte biodiversité, dont celle de ses principales chaînes d'approvisionnement (cuir, soie, cachemire, bois, coton).

Par ailleurs, en mars 2021, à l'occasion du Forum d'idées « Notre Planète, Notre Futur » organisé par l'UNESCO, le groupe **LVMH**, partenaire du groupe UNESCO MAB (Man and the Biosphere) depuis 50 ans, a dévoilé sa nouvelle stratégie biodiversité. Elle est l'un des piliers du nouveau programme d'actions LIFE 360 (LVMH Initiatives For the Environment) et vise à avoir une contribution nette positive sur la biodiversité, en limitant l'impact de l'activité sur les écosystèmes, et en aidant à réhabiliter 5 millions d'hectares d'habitat de la faune et la flore d'ici 2030, notamment grâce à l'agriculture régénératrice. Les grands axes du projet de LVMH contre la déforestation en Amazonie s'inscrivent également dans cette stratégie.

Ces exemples attestent que ces grandes maisons de luxe sont aujourd'hui ouvertement engagées en matière de RSE et peuvent ainsi apporter des outils de mesure et d'évaluation utilisables par l'ensemble de la Filière. Les entreprises de la Filière Cuir, de tailles plus modestes, sont également investies par leur ADN et leurs traditions, d'une volonté de protection des écosystèmes naturels car elles sont conscientes que leurs activités reposent sur les ressources naturelles, que ce soit pour leurs matières premières via l'élevage et les pâturages, ou pour leur consommation d'énergie (eau, gaz...). Depuis toujours, la Filière Cuir s'inscrit dans une vision de long terme qui érige en priorité la préservation de la nature, dont les richesses confèrent aux produits des différentes marques, leur caractère d'exception et aujourd'hui leurs caractéristiques responsables.





OBJECTIF

## OBJECTIF 5

# LA BIEN-TRAITANCE ANIMALE, ENJEU INDISSOCIABLE DE LA QUALITÉ DES CUIRS

### Etre acteur proactif de la bien-être animale

On constate aujourd'hui une évolution des modes de consommations alimentaires (végétarisme, véganisme, attrait du consommateur pour les filières bio, de plein air...) et l'émergence de nouvelles attentes sociétales. En témoigne la forte médiatisation des questions relatives au bien-être animal des animaux d'élevage et aux conditions d'abattage.

Depuis de nombreuses années, la Filière Française du Cuir œuvre pour que les animaux soient bien traités et ne soient soumis ni au stress ni à des violences humaines. À ce titre, l'ensemble des acteurs du secteur condamnent fermement les actes de maltraitance à l'égard des animaux et observent l'ensemble des réglementations françaises et européennes sur le sujet.

C'est pourquoi la Filière au travers de la Fédération Française des Cuir et Peaux (FFCP) s'engage et mène de nombreuses actions auprès des éleveurs, des abatteurs et des jeunes en formation pour sensibiliser aux enjeux de la qualité de la peau et de la bien-être des animaux d'élevage. Parmi ses nombreux engagements, la FFCP travaille avec les éleveurs afin d'éliminer toutes les sources de blessures potentielles au sein des élevages et accompagne les opérateurs d'abattoirs dans le respect des bonnes pratiques gestuelles et de traitement des peaux.

### Une réglementation stricte

En matière de protection et de bien-être animale, les réglementations françaises et européennes sont parmi les plus avancées au monde. La réglementation protégeant les animaux d'élevage est sous-tendue par la reconnaissance de leur sensibilité, c'est-à-dire de leur capacité à ressentir le plaisir, la souffrance, des émotions. En France, le caractère figure même à l'article L214 du code rural (codification d'une loi de 1976).

Au sein de l'Union Européenne, plusieurs travaux de recherche visant à évaluer plus précisément le bien-être des animaux d'élevage sont en cours de développement. L'enjeu consiste à développer des

indicateurs mesurables permettant d'évaluer la qualité de vie des animaux. Ces recherches scientifiques serviront à faire évoluer les textes européens et nationaux visant à protéger les animaux, en les recentrant sur des obligations de résultats plutôt que de moyens.

Pour la France, c'est le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire qui élabore la réglementation en concertation avec les associations de protection des animaux, les professionnels et les scientifiques, et l'adapte constamment en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques et de l'expérience acquise sur le comportement des animaux.

Par ailleurs, des contrôles sont menés dans chaque département, les directions départementales en charge de la protection des populations sont chargées d'appliquer ces textes. Ainsi chaque année, 15 000 inspections vétérinaires sont conduites par les services du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour assurer la protection des animaux et des populations.

### Bien-être versus bien-être animale

Les notions de bien-être et de bien-être animale sont complémentaires.

Selon l'ANSES, le bien-être des animaux est défini comme « l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes ». Il est communément admis que le bien-être animal repose sur cinq droits fondamentaux : l'absence de faim, de soif et de malnutrition ; le confort physique et thermique ; l'absence de douleur, de lésion et de maladie ; la possibilité d'exprimer des comportements normaux, propres à chaque espèce et enfin, l'absence de stress. Publiées pour la première fois en 1979 par le conseil britannique sur le bien-être des animaux d'élevage, ces cinq libertés ont été reprises dans les principes directeurs de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et donc reconnues au niveau international.

La notion de bien-être regroupe quant à elle toutes les actions mises en œuvre pour contribuer au bien-être animal.



## One Welfare : une initiative transversale

La question de la bien-être peut-être celle qui, parmi tous les enjeux RSE de la Filière, rappelle l'intérêt d'un effort transversal, ce que confirment les recherches engagées par VetAgro Sup, établissement d'enseignement supérieur et de recherche sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.. Le concept **One Welfare** illustre bien la prise en compte de la bien-être animale. A l'origine, il s'agit d'un concept international développé en 2020 mais issu d'un concept plus ancien datant de 2007, le One Health, qui avait été piloté par l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) accompagné de trois instituts techniques (Idele, Ifip et Itavi) ainsi que des quatre écoles vétérinaires françaises. Aujourd'hui, la recherche et la diffusion des bonnes pratiques ayant progressé, One Welfare élargit le concept en plaçant la bien-être animale au centre d'une démarche globale, étroitement liée à l'humain et l'environnement. Cette démarche met en évidence le fait que l'animal évolue mieux tout au long de sa vie dans un contexte adéquat, en présence de professionnels qui comprennent et agissent en fonction de ses besoins physiologiques et comportementaux.

dépouille des peaux brutes en abattoir, la mise en place de formations en classement et expertise en cuirs et peaux brutes pour l'ensemble des personnels de la Filière, le renforcement des liens commerciaux entre l'amont et l'aval de la Filière et la transparence sur l'origine de production des cuirs et peaux brutes.



*« Nos professionnels appliquent les mesures réglementaires et de bonne pratiques concernant la bien-être animale. Nous œuvrons également pour la sensibilisation de l'ensemble de la Filière à la qualité de la peau. C'est pourquoi nous avons notamment récemment fait évoluer nos outils d'audit en abattoir afin d'aller encore plus loin dans la considération du respect de l'animal et de la qualité des peaux. »*

**Christophe Dehard, Président de la Fédération Française des Cuirs et Peaux (FFCP)**

A noter que plusieurs entreprises des cuirs et peaux brutes ont obtenu pour la première fois le label Origine France Garantie.

Co-animateur du groupe de réflexion sur la bien-être animale au sein de l'association PARIS GOOD FASHION, le CNC participe également au financement d'une étude sur la relation entre les conditions de vie des animaux d'élevage et la qualité de la peau. Cette étude vise à démontrer les liens de cause à effet existants entre la

bien-être animale mise en œuvre en amont de la chaîne de production et la qualité des peaux et de facto des cuirs produits en aval avec le concours des savoir-faire des professionnels du secteur. Les premiers constats et recommandations dressés confirment la pertinence des mesures d'ores et déjà mises en œuvre ou amorcées par les acteurs de la Filière Cuir. Il s'agit notamment de la généralisation de la traçabilité complète des peaux de l'élevage à la tannerie, de la systématisation et la pérennisation des mesures sanitaires et vaccinales, de la formation de l'ensemble des acteurs - des éleveurs aux opérateurs en abattoir en passant par les transporteurs - au bien-être et à la bien-être animale, et de l'amélioration des dispositifs d'élevage tels que l'accès aux extérieurs, la diminution de la densité ou la réduction des temps de transport et d'attente, notamment vers et à l'abattoir.

## Des initiatives innovantes sur le territoire

Certains acteurs de la Filière Cuir n'hésitent pas à s'engager encore plus en agissant auprès des fermes d'élevages pour assurer une production soucieuse de la condition animale. C'est le cas du label Français « **Le Cuir est dans le Pré** » qui produit exclusivement du cuir à partir des peaux de vaches nées et élevées dans des fermes de la Mayenne, de la Sarthe et de l'Orne, passant au moins six mois de l'année dans les pâturages. Cette chaîne vertueuse a pu être mise en place grâce au concours de l'abattoir local (Teba-Pail à Pré-en-Pail) et d'un collecteur (ACPM - Alpes Cuir & Peaux du Midi) qui s'est ensuite chargé de sélectionner les peaux correspondant à son cahier des charges.



## Bien-être et qualité des cuirs

La profession a coutume de dire que la peau est le baromètre de santé de l'animal. De fait, depuis des années, la Fédération Française des Cuirs et Peaux (FFCP) et la Fédération Française de la Tannerie Mégisserie (FFTM), soutenues par le CTC et le CNC, mènent des actions de sensibilisation de la bien-être animale auprès des éleveurs, des abatteurs et des jeunes en formation pour les inciter à davantage vacciner les animaux, leur administrer des traitements antiparasitaires, améliorer les installations d'élevage et les conditions de transport. Depuis 2010, l'investissement global consacré à ces actions est de 19 millions d'euros, financés par l'amont de la Filière et par la taxe fiscale affectée prélevée sur les entreprises industrielles et les distributeurs importateurs.

La FFCP s'engage également dans l'amélioration continue de la qualité de la préparation et de la





# CONCLUSION

Les notions de Développement Durable et Responsabilité Sociétales des Entreprises ont pris un poids considérable dans l'économie et dans la société et, comme nous l'avons vu dans ce Livre Blanc, les entreprises du secteur du cuir ont été et sont toujours particulièrement impliquées dans cette évolution.

Cet engagement volontaire de la Filière tient tout d'abord du fait que les entreprises du cuir sont présentes dans une multitude de marchés comme la mode, le luxe, les équipements de protection individuelle ou le sport, pour lesquels on trouve du cuir dans les vêtements, la maroquinerie, les chaussures, les gants ou encore dans les bracelets de montre. Le cuir est aussi essentiel dans la sellerie, que ce soit dans le domaine de l'harnachement traditionnel ou de la sellerie automobile mais aussi de l'ameublement. Le cuir est présent dans la vie quotidienne des consommateurs, ce qui lui procure une certaine visibilité, mais dans le même temps, cela crée un droit de regard et une obligation de transparence auprès de la clientèle. Les questions d'innocuité et d'étiquetage sont notamment au centre de l'attention.

L'engagement volontaire de la Filière tient également au fait que les marchés du cuir sont à l'interface de plusieurs activités économiques : élevage, fabrication et distribution. Chacune de ces activités est concernée par un nombre important d'enjeux sociétaux, lesquels, de façon transversale, se cumulent pour les acteurs du cuir. Ainsi, la

proximité avec l'élevage a conduit les entreprises à se préoccuper de thèmes tels que la bienveillance animale, ou l'impact de la déforestation dans les régions tropicales. Par ailleurs, les entreprises industrielles du secteur étant manufacturières elles emploient une main-d'œuvre importante et sont concernées par les enjeux sociaux tels que la formation, la transmission des savoir-faire ou l'attractivité des professions. Enfin, en ce qui concerne la distribution, les enjeux liés au respect des règles de concurrence, ou encore la lutte contre la contrefaçon, sont par exemple des préoccupations majeures qu'il a fallu intégrer.

Un autre facteur pour expliquer l'engagement des entreprises de la Filière Cuir au développement durable tient au fait qu'elles sont très actives dans le commerce international, soit à l'importation, notamment pour la chaussure, soit à l'exportation, notamment pour la maroquinerie française. Les entreprises se trouvent ainsi en première ligne dans la gestion complexe des chaînes d'approvisionnement avec, notamment, des enjeux de traçabilité de leur sourcing matière première, mais aussi des responsabilités dans le contrôle des conditions de travail de leurs ateliers délocalisés, avec, pour les plus importantes d'entre elles, l'application de la réglementation relative au devoir de vigilance.

Les entreprises ont très tôt pris conscience de ces multiples enjeux de développement durable et ont ainsi pris en compte les multiples évolutions sociétales portées soit par les ONG, notamment dans les thématiques des droits humains ou du changement climatique, mais aussi par les États, les institutions internationales ou les consommateurs eux-mêmes. On a ainsi vu émerger une multitude de normes, de standards ou de labels privés délivrant des certificats de conformité.

On voit bien que la croissance des entreprises du secteur du cuir est tout sauf un long fleuve tranquille, qu'il s'agisse des tanneries, des chausseurs, des gantiers, des selliers ou encore des fabricants de maroquinerie. Dans un contexte aussi complexe, on ne peut que se féliciter de la réussite et le dynamisme de ce secteur en termes de croissance économique et de développement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises. La Filière Française du Cuir parvient à maîtriser ces contraintes pour les transformer intelligemment en opportunités !

**Yves Morin, Président du Sustainable Leather Forum**





# LES FÉDÉRATIONS MEMBRES

## Les organisations professionnelles de la production

### • CONFÉDÉRATION NATIONALE DE L'ÉLEVAGE (CNE)

« Maison de l'Élevage »  
149, rue de Bercy • 75595 Paris Cedex 12  
Tél. : 01 40 04 51 10 • Email : cne@cne.asso.fr

### • CULTURE VIANDE

17, place des Vins de France • 75012 Paris  
Tél. : 01 53 02 40 04 • Email : courrier@cultureviande.com  
www.cultureviande.eu

### • CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA BOUCHERIE, BOUCHERIE-CHARCUTERIE, TRAITEURS (CFBCT)

« La Maison de la Boucherie Française »  
98, boulevard Pereire • 75017 Paris  
Tél. : 01 40 53 47 50 • Email : cfbct@boucherie-france.org  
www.boucherie-france.org

### • SYNDICAT DES INDUSTRIES FRANÇAISES DES COPRODUITS ANIMAUX (SIFCO)

20, rue Alain Gerbault • 35000 Rennes  
Tél. : 02 23 22 74 04 • 09 67 14 74 04  
Email : sifco@sifco.fr  
www.sifco.fr

### • FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CUIRS ET PEAUX (FFCP)

105, rue du Faubourg Saint-Honoré • 75008 Paris  
Tél. : 01 43 59 89 43 • Email : office@cuirsetpeaux.org  
www.cuirsetpeaux.org

## Les organisations professionnelles de la transformation

### • FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA TANNERIE MÉGISSERIE (FFTM)

122, rue de Provence • 75008 Paris  
Tél. : 01 45 22 96 45 • Email : fftm@leatherfrance.com  
www.leatherfrance.com

### • SYNDICAT DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE ORGANIQUE DE SYNTHÈSE ET DE LA BIOCHIMIE (SICOS)

Immeuble Le Diamant A  
14, rue de la République • 92800 Puteaux  
Tél. : 01 46 53 11 95 • Email : contact@sicos.fr  
www.chimiefine-biochimie.fr

## Les organisations professionnelles de la fabrication

### • FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA CHAUSSURE (FFC)

51, rue de Miromesnil • 75008 Paris  
Tél. : 01 44 71 71 71 • Email : info@chaussuredefrance.com  
www.chaussuredefrance.com  
www.french-shoes.fr

### • FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA MAROQUINERIE, ARTICLES DE VOYAGE, CHASSE-SELLERIE, GAINERIE, BRACELETS CUIR (FFM)

122, rue de Provence • 75008 Paris  
Tél. : 01 42 46 13 68  
Email : info@maroquineriefrancaise.com  
www.maroquineriefrancaise.com

### • SYNAMAP

21, rue Leblanc • 75015 Paris  
Tél. : 01 79 97 75 10 • Email : info@synamap.fr  
www.synamap.fr

### • FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA GANTERIE (FFG)

Président : Jean STRAZZERI  
Siège social :  
105, rue du Faubourg Saint-Honoré • 75008 Paris  
Adresse postale :  
21, rue Gabriel Péri • 38600 Fontaine  
Tél. : 04 76 27 24 35 • Email : jean.strazzeri@orange.fr  
www.gantdefrance.fr

### • CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES BOTTIERS

105, rue du Faubourg Saint-Honoré • 75008 Paris  
Email : csnbottiers@gmail.com  
www.csnb-botterie.com

### • SYNDICAT DES NÉGOCIANTS EN CUIRS ET CRÉPINS DE FRANCE

15, avenue de Chanzy  
94210 La Varenne Saint-Hilaire  
Tél. : 01 42 83 98 83 • Email : mblot94@orange.fr

### • SYNDICAT DES RÉPARATEURS INDUSTRIELS DE LA CHAUSSURE (SRIC)

Cordonnerie Bodereau  
22, rue des Clercs • 57000 Metz  
Email : cordonnerie.bodereau57@orange.fr  
www.sric.info

### • FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PODO-ORTHÉSISTES (FFPO)

15, rue de Liège • 75009 Paris  
Tél. : 01 53 38 55 59 • Email : ffpo@orange.fr  
www.ffpo.fr

### • FÉDÉRATION FRANCAISE DE LA CORDONNERIE MULTISERVICE (FFCM)

105, rue du Faubourg Saint-Honoré • 75008 Paris  
Tél. : 01 42 08 47 50 • 06 24 47 24 55  
Email : cordonnerie.verneau@gmail.com

## Les organisations professionnelles de la distribution

### • UNION FRANCAISE DES DISTRIBUTEURS IMPORTATEURS EXPORTATEURS EN CHAUSSURES (UDIC) / FCJT

105, rue du Faubourg Saint-Honoré • 75008 Paris  
Tél. : 01 43 59 10 72 • Email : fcjt@fcjt.org  
www.fcjt.org

### • FÉDÉRATION DES ENSEIGNES DE LA CHAUSSURE (FEC)

105, rue du Faubourg Saint-Honoré • 75008 Paris  
Tél. : 01 43 59 89 45 • Email : contact@f-e-c.fr  
www.f-e-c.fr

### • FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉTAILLANTS EN CHAUSSURES DE FRANCE (FDCF)

46, boulevard de Magenta • 75010 Paris  
Tél. : 01 42 06 79 30 • Email : fdcf@chaussure.org  
www.chaussure.org

### • FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉTAILLANTS EN MAROQUINERIE ET VOYAGE (FNDMV)

45, rue des Petites Ecuries • 75010 Paris  
Tél. : 01 42 06 74 23 ou 74 24  
Email : contact@fndmv.org  
www.fndmv.org

### • UNION SPORT & CYCLE (USC)

33/35, rue Nungesser et Coli • 75016 Paris  
Tél. : 01 47 31 56 23  
Email : contact@unionsportcycle.com  
www.unionsportcycle.com

## Les organisations interprofessionnelles

### • CONSEIL NATIONAL DU CUIR (CNC)

105, rue du Faubourg Saint-Honoré • 75008 Paris  
Tél. : 01 43 59 05 69  
Email : info@conseilnationaldu cuir.org  
www.conseilnationaldu cuir.org

### • CTC

4, rue Hermann Frenkel • 69367 Lyon Cedex 07  
Tél. : 04 72 76 10 10  
Email : ctclyon@ctc groupe.com  
www.ctc-services.org • www.ctc groupe.com

### • ADC - AU-DELA DU CUIR

64, rue de Cléry • 75002 Paris  
Email : info@audeladucuir.com  
www.audeladucuir.com

### • FAIRE DE LANCE

4, rue Hermann Frenkel • 69367 Lyon Cedex 07  
www.fairedelance.fr



# FILIERE FRANÇAISE DU CUIR



Créé en 1948, le Conseil National du Cuir est l'organisation interprofessionnelle de producteurs et utilisateurs de cuir et par extension, de tous ceux qui contribuent à la production, à l'utilisation ou à la distribution du cuir. Constitué sous forme de Confédération, il regroupe 21 fédérations ou syndicats professionnels depuis l'élevage jusqu'à la distribution des produits finis et anime l'ensemble de la Filière Française du Cuir.

[conseilnationalducuir.org](http://conseilnationalducuir.org)

